

Don de Denis PASQUET 10.96

NOTES
SUR L'HISTOIRE
DE
L'EGLISE REFORMEE
DU FLEIX



Aux possesseurs de la brochure :
" NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE REFORMEE DU FLEIX "
que j'avais diffusée à l'automne 1985.

Dans le " Préambule " (1ère page de cette brochure) j'indiquais, à la 14ème ligne, qu'un cahier de notes manuscrites attribuées à Mr Henri BOUTITIE, m'avait été remis par Mme Henriette BOUTITIE, quelques mois avant le décès de celle-ci.

Or, dans les documents que les Eglises du pays foyen ont pu récupérer récemment, se trouvent notamment une série de cahiers " Notes sur l'histoire de l'Eglise réformée de Sainte-Foy", et un autre cahier : "Notes sur l'histoire de l'Eglise réformée de Port Sainte-Foy". Ces cahiers ont été rédigés par J.J. RAGON. Et celui concernant Le Fleix... également. Il n'y a aucun doute possible à ce sujet. Madame BOUTITIE a dû croire, en toute bonne foi, que c'était son beau-père qui avait rédigé ce cahier de notes, alors qu'il n'en était que le détenteur.

Il y a donc lieu d'opérer dans ma brochure les modifications suivantes:

- 1) Dans le "Préambule" (1ère page), remplacer les lignes 14 à 18 par le texte suivant (qui peut être découpé et collé sur celui qu'il remplace):

- Un cahier de notes manuscrites sur " L'Histoire de l'Eglise réformée du Fleix", rédigé par J.J. RAGON, ancien instituteur. Ce dernier a fait également le même travail pour les Eglises réformées de Sainte Foy, Port Ste Foy, Les Bounets. Tout ceci probablement dans les premières années de ce siècle.

- 2) A la page "Table des matières", 1ère ligne.

à la page suivante, 2ème ligne,
à la page 3, note 3, *Bas de page*
à la page 26, 2ème ligne.

remplacer chaque fois "Henri BOUTITIE" par " J.J. RAGON ".

En dehors de ces corrections de noms le texte de la brochure reste inchangé.

Mais il fallait bien rendre à RAGON le fruit de son travail... et vous prier de bien vouloir excuser cette erreur indépendante de la volonté de Madame Henriette BOUTITIE ... et de la mienne.

Novembre 1993

Jean DEGOUGE

PREAMBULE

Arrivant au Fleix, en 1979, comme pasteur de cette paroisse, nous avons été très étonné de ne trouver aucune archive paroissiale, à l'exception des registres.

Le temple du Fleix étant repris au répertoire supplémentaire des monuments historiques, des visiteurs viennent régulièrement visiter les lieux.

A l'intérieur du temple une plaque est apposée, relatant la signature de la paix du Fleix en 1580.

Par ailleurs, à côté du temple, se trouve la tombe du pasteur Jean JAY.

Il nous paraissait donc impossible qu'il n'existât aucun document concernant le passé de l'église réformée du Fleix.

Après bien des recherches et des démarches nous avons pu obtenir:

- Un cahier de notes manuscrites sur " L'histoire de l'église réformée du Fleix", notes rédigées par M. Henri BOUTITTE. Ces notes ne sont pas datées. Né en 1869 et décédé en 1933, M. Henri BOUTITTE fut conseiller presbytéral et trésorier de la paroisse. Ce cahier nous a été remis par Mme Henriette BOUTITTE, quelques mois avant son décès.

- Quelques documents provenant de la bibliothèque de M. Jean MORIZE concernant la liste des pasteurs du Fleix, un portrait du pasteur Jean JAY, une ordonnance des Commissaires royaux relative à la situation des protestants du Fleix.

Nous avons pensé qu'il serait bon de ne pas laisser dans l'oubli ces divers documents auxquels nous avons ajouté quelques autres.

Notre travail a consisté uniquement à rechercher ces documents, à en déchiffrer certains, à les vérifier dans la mesure du possible, et à les photocopier. Nous avons respecté l'orthographe de ces notes, la ponctuation ou le manque de ponctuation.

Nous tenons à remercier Mme G. ESTRADE, Mlle H. MORIZE, M. le Recteur R. PAULIAN pour leur très précieuse collaboration.

En cette année du 3ème centenaire de la révocation de l'Edit de Nantes...

Le Fleix, automne 1985
Jean DEGOUGE

TABLE DES MATIERES

- NOTES REDIGES PAR Mr Henri BOUTTIE	p. 1-27
Le traité du Fleix et le vieux château	p. 2
Les assemblées du Fauga	p. 9-12
Mariages au désert	p. 14-15
Temple du Fleix et Château	p. 19-22
Le pasteur Jean JAY	p. 22-25
Les pasteurs Pierre GOY et Jean FAURE	p. 25-26
- ORDONNANCE DES COMMISSAIRES ROYAUX	p. 28-30
- LE TRAITE DU FLEIX	p. 31-32
- LISTE DES PASTEURS DE LA PAROISSE	p. 33-34
- EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PRESBYTERAL (1890 - 1921)	p. 35-39
- QUELQUES DATES ET EVENEMENTS PLUS RECENTS	p. 40-41

ILLUSTRATIONS

- Château du Fleix	p. 19/20
- Pasteur Jean JAY	p. 22/23
- Synode de Novembre 1960	p. 40/41

x

x x

NOTES SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DU FLEIX

(Rédigées par Mr Henri BOULFIE)

JJ RAGON

AVANT - PROPOS

Notre Seigneur Jésus-Christ a dit: "Ramassez les morceaux qui sont restés afin que rien ne se perde". Nous en disons autant des documents ou traditions qui concernent nos églises réformées. Il serait bon que dans chacune d'elles il se trouvât quelqu'un qui réunit toutes les informations éparpillées et cherchât dans les archives publiques et privées les renseignements encore ignorés. Ce travail, nous n'en doutons pas, ferait naître l'amour de la petite patrie religieuse qu'est l'église locale, et pourrait provoquer peut-être un réveil dont nous avons bien besoin.

A défaut d'une personne compétente qui ait entrepris une étude sur l'histoire de l'église réformée du Fleix, et quoique nous ayons eu peu de documents à notre disposition, nous rédigeons les présentes notes que nous avons recueillies çà et là. Nous n'avons pu compiler comme il l'aurait fallu les archives communales du Fleix et des paroisses voisines, et nous n'avons pas découvert où se trouvent les registres du Consistoire de Montcuret, sources précieuses qui fourniraient certainement bien des faits intéressants.

Vers le milieu du XVI^{ème} siècle la Réforme avait fait de grands progrès à Sainte-Foy et dans les environs; "on n'en était plus à se cacher de désert la messe pour les réunions évangéliques" (1). Comme partout, l'apparition du vieil Évangile au milieu des ténèbres romaines éclate en nouveauté de vie. Les populations laborieuses et sensées de la plaine et des coteaux se détachent assez facilement d'une religion pleine d'abus et servie par une armée de religieux qui vivent grassement aux dépens du peuple; elles applaudissent aux premiers prédicateurs qui sont aussi nos premiers martyrs, prient Dieu "à la mode de Genève", chantent les psaumes nouvellement traduits, et à la place des chansons grivoises de l'époque, les chants austères de Marot retentissent un peu partout, jusque sur les bateaux avec la voix forte des marins.

Les familles nobles du pays entrent en général dans le mouvement et fraternisent avec le peuple; de celui-ci aucun nom malheureusement n'a sur nagé, du moins pour cette première période; nous ne pouvons citer que des gens de familles nobles.

A La Rouquette il y avait Jean de Guerre, écuyer, marié avec Elisabeth de Grailly. Le fils aîné, Gaston de Guerre, écuyer, épousa le 22 Juillet 1669, devant le pasteur de Montcuret, Madeleine de Fillicl, veuve de Pierre de Grailly. Un frère plus jeune, Geoffroy de Guerre, écuyer, sieur de La Rouquette, seigneur de Pompeyre, avait épousé Anne du Campet du Lion; ils habitaient ordinairement à La Rouquette.

Nous ne parlerons pas des nombreuses et malheureuses guerres de religion où périrent tant de catholiques et de protestants; nous ne connaissons rien de spécial aux protestants du Fleix pendant ce temps si ce n'est le traité

1) Ernest Gaullieur. Histoire de la Réformation. p. 95.

qui termina la septième guerre de religion, en 1580; il fut négocié par le frère du roi Henri III, le duc d'Anjou, qui passait pour un modéré. Celui-ci "eut un entretien avec le roi de Navarre à Coutras" (D'Aubigné, liv. 5, p. 409 et suivantes). "Des conférences s'ensuivirent au Fleix, dans la maison du Comte de Gursion, marquis de Trans; des députés protestants y assistèrent. Après de longs débats, un traité de paix fut accepté le 26 Novembre 1580; il comprenait quarante sept articles y compris le dernier ajouté à Coutras, où fut signé le traité" (Mémoires du vicomte de Turenne, p. 197).

"Le traité de paix conféré au Fleix, porté à Paris, fut ratifié par le roi le XXVI de Décembre et vérifié au parlement de Paris le XXVI de Janvier suivant" (1).

Le château du Fleix où fut rédigé le traité n'existe plus. "L'emplacement du Vieux-Château, que les gens de la contrée s'obstinent à appeler Ville ou Cité de Meille, était situé sur les bords de la Dordogne, à l'angle même formé par cette rivière, aux pieds du Coteau de l'Ermitage, là où venait aboutir le chemin qui descend du Tumulus, et connu par nos ancêtres sous le nom de Chemin de Cité de Belle. Il ne nous reste de ce Vieux-Château qu'un large et magnifique puits... des pans de murailles très épais et très résistants, dont quelques-uns s'avançaient près de la rivière... une belle fontaine, bâtie dans l'escarpement de la rive droite..."

"En face, sur la rive gauche de la Dordogne, les habitants du Sac... montrent une espèce de talus qu'ils appellent la Redoute des Anglais, et d'où ces derniers, dit-on, auraient bombardé le Vieux-Château... le vieux château fut décoré du titre de Ville de Meille, au commencement du seizième siècle, par lettres patentes du Roi, accordées à Jean de Foix (1505) vicomte de Meille (de Milhan en Aragon) et de Castillon, baron de Gursion et du Fleix, qui voulut changer son titre du Fleix en celui de Meille..."

Fresque contiguës à l'emplacement du Vieux-Château, se trouvent certaines pièces de terre très accidentées, et dont le sol paraît avoir subi bien des transformations. La tradition populaire leur a conservé les dénominations suivantes: la pièce des Moines ou Refosse du Vieux-Château, le Moulin des Moines, le Trou des Moines, etc... nous sommes en présence de l'emplacement du Vieux-Château ou château primitif du Fleix, sous les murs duquel était venu s'abriter le monastère ou Prieuré des moines, comme cela était ordinaire dans ces époques féodales; - de même autour du Château et du monastère s'étaient groupés les premiers habitants du Fleix, pour en recevoir protection et assistance. C'était bien là, croyons-nous, la véritable cité ou ville du Fleix, dont on a voulu plus tard changer le nom en celui de Meille, mais dont le souvenir seul est resté après les bouleversements et les ravages des guerres de Religion (Ce château, illustre par les seigneurs qui l'ont habité, et par les événements qui s'y sont passés, est encore devenu célèbre par l'hospitalité qu'y a reçue Henri de Navarre, plus tard Roi de France. Il résulte en effet, des lettres de ce monarque, qu'il a couché au château du Fleix le 25 Octobre, les 1, 2, 5, 8 et 16 Novembre 1580, à l'occasion des conférences qui s'y tinrent pour le traité du Fleix)".

Nous venons de citer l'abbé Pécout; nous allons de nouveau le mettre à contribution en lui empruntant les premiers renseignements qu'il nous donne sur l'église réformée du Fleix mais sans nous porter garant de

1) Abbé Ch. Pécout. Souvenirs historiques et biographiques sur la contrée du Fleix.

l'exactitude de ses informations.

" Un factum, ou mémoire, que nous avons sous les yeux, rédigé au XVII^{ème} siècle pour les habitants de la Religion prétendue (1) réformée du Fleix, contre le syndic du clergé du diocèse de Périgueux, nous révèle: 1) que jusqu'à l'an 1600, l'exercice de leur culte fut peu ou point appréciable... 2) Un acte de Synode tenu à Miremont, le 17 Septembre 1597, porte que les Intimes ou Réformés du Fleix, de Saint-Méard, Ponchapt et Pouguesyrolles, sont redevables à l'église de Sainte-Foy, pour en avoir employé les ministres; et comme ils avouent "à cause de leur pauvreté de n'avoir moyen de satisfaire à ce qui était demandé, ils se voient obligés de prier les anciens de Sainte-Foy, pour moyennement envers leur église, que les dits arrérages leur fussent quittes, et néanmoins qu'il leur seroit loysible de se joindre à telle autre église qu'ils verraient estre affaire à leur commodité". On cite bien le nom de deux ministres ayant exercé leurs fonctions à cette époque, dans le Fleix, mais la dénomination est faite dans des termes qui n'ont aucune précision. C'est le sieur Jacques Finet (2), qualifié ministre du Fleix. C'est ensuite le sieur Lambert qui se signe ministre de Saussignac et du Fleix. A cette époque, c'est à dire vers la fin du seizième siècle les religieux du Breuilh et de Vélines s'étaient annexés comme église, à leurs confrères du Fleix".

L'église de Vélines existait en 1597 avec Danglade, pasteur, et en 1603 avec le pasteur Lafare; plus tard, elle se réunit au moins en partie, à l'église de Montcaret. Ponchapt a également formé une église à part; en 1677 le sieur Hugla en était le pasteur. Les protestants de Ponchapt s'étaient détachés de l'église réformée de Montcaret en 1663.

Nous continuons à citer l'abbé Pécout:

" Ils (les réformés du Fleix) pratiquaient un peu trop ostensiblement l'exercice de leur culte, dans la grande d'un sieur Bouni, assez voisine de l'église du Prieuré et surtout du château du Fleix. Cela leur valut un arrêt du Parlement de Bordeaux, "dont la signification leur fut faite par Bouni, sergent royal, le 29 novembre 1660, à la requête d'illustre, haute et puissante dame, Madame la Comtesse du Fleix, dame d'Honneur de la Reyne, mère tutrisse de Monseigneur de Foix, son fils aîné, leur seigneur, comte et haut justicier du dit lieu du Fleix". (3)

" A cette intimidation, les sieurs Berbissen, notaire royal, Pierre Isaac et Jean Durrey, Jacques dit Salomon, du Petit Breuilh, Jean Imbert, Pierre de Lavagnon et Jean Thouron, anciens de l'église réformée de la dite église du Fleix, et tous habitants de la dite paroisse, répondirent par acte passé devant Maître Saurin, notaire royal, au bourg du Fleix, le 28 Décembre 1660, en s'arrogeant les concessions faites aux grands centres de la nouvelle religion par l'Edit de Nantes, "qu'ils croyaient devoir maintenir l'exercice de leur culte; que pour éviter tout bruit et scandale, ils consentaient à s'éloigner du Château et de l'église et qu'ils s'étaient mis dans un lieu de leur possession où ils continueraient à prier Dieu pour la santé et la prospérité de leur seigneur et dame. Et quant au dit sieur prieur, attendu qu'il n'est point leur seigneur haut justicier, ny de fief, et qu'ils ne font pas leur

1) Notre abbé parle comme Louis XIV.

2) On trouve Jacques Finet pasteur à Sainte Foy de 1561 à 1610. Pendant un temps il desservait probablement Sainte-Foy et Le Fleix.

3) Note: Il faut ajouter " et du sieur de Casgrand, prieur du dit lieu du Fleix". Mots que Mr Boutitie a oubliés de recopier en citant l'abbé Pécout.

exercisse en aucune chose qui luy appartienne, les dits respondants protestent contre luy et ses réclamations'.

" C'est ainsi que les Intimes ou Réformés du Fleix continuèrent l'exercice de leur culte sous l'administration d'un conseil de quatre ou cinq syndics qu'ils élisaient entr'eux chaque année.

" Nous avons lu dans un livre journal, rédigé au dix septième siècle, par un sieur Isaac de Laporte, la liste chronologique de ces syndics, avec l'évaluation de leur taille ou cotisation annuelle pour le Fleix et Montfaucon, pendant une période de quarante-cinq ans (1648-1692).

" Nous ne connaissons pas de ministre titulaire pour les réformés du Fleix; les actes de leur Baptistère portent la signature de leurs anciens, parmi lesquels figure surtout un sieur Durret, de Gilllet ".

Nous arrivons à l'époque où le gouvernement de Louis XIV est décidé à révoquer l'édit de Nantes. De nombreuses mesures préparent peu à peu cette révocation; des injustices, des vexations de toutes sortes s'abaissent sur les malheureux protestants et les dragons parcourent les villes et les campagnes pour forcer les conversions au catholicisme; il y eut un temps où dix-sept compagnies se trouvaient à Sainte-Foy, "désolant -dit une lettre de cette époque- "tous les lieux où elles passent, les remplissant de deuil et de désespoir et répandant devant elles la terreur et l'effroy dans tous ceux dont elles approchent". La même lettre dit que Monsieur l'Intendant s'était "chargé du soin de réduire le Fleix, Montravel, Gensac, Castillon, Coutras, Libourne, etc..." (Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. XXXIV, p. 440-445).

Beaucoup de protestants manquèrent de foi, cédèrent aux dragonnades et se convertirent. Nous avons vu dans les archives de la mairie de Sainte-Foy, l'abjuration de Marie Carboneau, du Fleix, à la date du 31 Août 1678.

Sous le plus futile prétexte les temples étaient démolis les uns après les autres; ceux de Laforce et Eyraud par décision du 24 Juillet 1679. A Eyraud l'emplacement du temple devait servir de salle publique; le temple de Fonchapt, par décision du 19 Juin 1679; celui de la Madeleine par décision du 18 Septembre 1679; le 30 Novembre 1682, interdiction est faite du culte dans le château de Laforce; le 7 Décembre 1682, décision de démolition est faite pour les temples de Monbazillac, Gardannes et Cœur, déjà fermés depuis longtemps; en 1683 pour les temples de Nussidan, Fouqueyrolles et Sainte-Foy; le temple de cette dernière ville occupait l'emplacement actuel du marché de la volaille; le 8 Septembre 1685 même décision est prise pour les temples de Gensac, Gironde, Meillan, Pellegrue, Saussignac et Montcairet, etc, etc...

Nous n'avons pas trouvé la date de démolition du temple du Fleix mais nous savons qu'il existait encore en 1679.

A la révocation de l'édit de Nantes les pasteurs eurent à choisir entre l'exil et la conversion au catholicisme. Le pasteur du Fleix, Daniel de Cartier, sieur de Saint-Philippe, partit pour Rotterdam avec sa femme et un enfant de deux ans. Nous ne savons depuis quand il était au Fleix; il s'y trouvait au plus tard en 1677; en 1681 il faisait partie du synode provincial de Sainte-Foy avec de Journiac et La Forge, anciens de l'église du Fleix; il avait été pendant trois ans pasteur de Limeuil, en Périgord. Daniel de Cartier était le second fils de Daniel de Cartier, originaire du Béarn qui, étant pasteur en l'église de Ville-neuve et Théobon, avait fait la connaissance de Jeanne Grenier "fille

de Pierre Grenier, avocat au Parlement de Bordeaux, et d'Elisabeth de Lalande, de Sainte-Foy, petite fille de Me Guillaume Grenier, lieutenant en la judicature et juridiction de cette ville" (1). Le mariage de Daniel de Cartier et de Jeanne Grenier eut lieu le 31 Janvier 1637. Pierre, le frère aîné du pasteur du Fleix, est celui dont descendent tous les de Cartier, de Couronneau, près Sainte-Foy. Il y avait un troisième frère, Paul, qui "fit enregistrer les armes de sa famille à Bordeaux, le 3 Novembre 1699, en ces termes: D'azur à trois pommes de pin, posées 2 et 1, casque de profil orné de ses lambrequins d'or et d'azur" (1).

Les armes du pasteur du Fleix, "Daniel de Saint-Philippe, étaient d'argent à un palmier de sinople avec des mots hébreux autour, tirés du psaume 92, signifiant "la juste fleurira comme le palmier". Ces armes timbrées d'un casque de face" (1).

Pendant qu'il était à Rotterdam, Daniel de Cartier vit un jour arriver sa nièce Marie, fille de Pierre de Cartier, accompagnée de sa mère, née Vidal, et veuve de Pierre; celui-ci était mort "dans le temps de la révocation de l'édit de Nantes" (2).

Voici ce qui s'était passé:

Marie, après avoir abjuré le protestantisme comme tant d'autres de ses coreligionnaires, eut repentance de sa faute; malgré sa jeunesse (17 ans) elle se rendit à Londres, avec plusieurs personnes du pays, et demanda le 7 avril 1699, dans l'église protestante française, dite de la Savoye, ce qu'on appelait "la paix de l'église".

Marie de Cartier se maria à Rotterdam "à Abraham Gerard, négociant. Elle mourut à Rotterdam et laissa trois filles dont une mariée à Pierre de Vos, négociant à Rotterdam" (2).

Daniel de Cartier, l'ancien pasteur du Fleix, mourut à Leyde (Hollande) le 24 mars 1711. Il était né en 1638, probablement à Bazas où son père était pasteur lors de sa naissance. "Il est l'auteur d'un ouvrage posthume intitulé "Prières dévotes sur différents sujets", imprimé pour la première fois à Rotterdam en 1719, in-12. Une deuxième édition parut en 1738 par les soins de son fils, Cartier de Saint-Philippe, domicilié à Rotterdam, où il était ministre, auteur lui-même de quelques méditations religieuses et d'un ouvrage ayant le titre "Je ne sais quoi", dont il envoya un exemplaire le 15 décembre 1729 à Pierre Cartier, II du nom, son cousin. Une deuxième édition en 2 vol. in-8° parut en 1730 à Utrecht, chez Jean Broedelet. Sa mère était une demoiselle de Leepnasse". (1)

Après la révocation de l'édit de Nantes, les biens des consistoires protestants furent donnés aux établissements catholiques ou de bienfaisance ou servirent à la construction d'églises.

Voici la copie d'un "Brevet en faveur des hôpitaux de Périgueux de dons des biens de plusieurs consistoires du diocèse de Périgueux.

"Aujourd'hui 10 du mois de décembre 1696, le roy étant à Versailles, s'étant fait représenter son édit du mois de décembre 1689, par lequel sa majesté auroit entre autres choses, déclaré qu'elle disposeroit des biens qui appartenaient aux consistoires de ceux qui étoient de la religion prétendue réformée ainsi qu'elle jugeroit à propos pour l'avantage de la religion catholique ou en faveur des pauvres, sur les avis des seigneurs archevêques et évêques, intendants et commissaires départis dans ses provinces, ensemble les consistoires qui étaient aux villes

1) Guinodie. Histoire de Libourne. Tome III, p. 15.

2) - - - - - p. 16.

et lieux de Bergerac, Mussidan, Laforce, Le Fleix, Montcaret, Ponchapt, Le Bugue, La Linde, Clairans, Montignac et Limeuil, à l'avis du 1er évêque de Périgueux et du sieur de Besons, conseiller d'état et intendant en la généralité de Bordeaux, sur leur destination, Sa Majesté a accordé et fait don à l'Hôpital de la Manufacture et à celui des malades de la cité de Périgueux chacun par moitié de tous les biens desdits consistoires ensemble ce qui peut leur être dû d'arrérage, dont les administrateurs feront le partage ainsi qu'ils l'estimeront à propos pour jouir et disposer par lesdits hôpitaux de tous ces biens comme de chose à eux appartenant à condition de satisfaire aux charges dont ils peuvent être tenus n'ayant (Sa Majesté pour témoigner de sa volonté) commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a signé de sa main et fait contresigner par moi son secrétaire d'Etat et de ses commandements de finances".

Signé: Louis. Signé: Phélippeaux.

... les autres églises du Périgord, Montbazillac, Cours de Piles, la Monzie, Gardonne, la Calivie, Sigoulès, Monestier, Eymet, Beaumont, Laisigeac, Montpazier étaient du diocèse de Sarlat et durent être l'objet d'une mesure semblable" (1).

Sauf l'abjuration dont nous avons parlé nous n'en connaissons pas d'autre pour l'église du Fleix. On lit cependant dans les registres de La Rouquette que le 11 Janvier 1689 fut baptisé sous condition Jean Pascaud, fils illégitime d'Etienne Pascaud et d'Anne Peysselin, sa fiancée, fille de Jean Peysselin et de Jeanne Dubernat, du bourg de La Rouquette. Il est entendu que les mots illégitime, naturel, bâtard, fiancé, sont appliqués par les prêtres aux protestants qui étaient hors la loi et dont les mariages devant les pasteurs n'étaient pas reconnus. Il est probable que les époux Pascaud vinrent plus tard à résipiscence car l'acte est biffé.

La terreur pesait sur le pays; les protestants qui n'avaient pas abjuré n'osaient se montrer. Non seulement il était défendu de tenir des assemblées religieuses mais "un arrêt du Conseil du 16 mai 1686 porte que les nouveaux convertis qui refuseront les sacrements, s'ils guérissent, seront condamnés aux galères à perpétuité; s'ils meurent, procès sera fait à leur cadavre qui sera traîné sur la claie et jeté à la voirie. En vertu de cette exécutable ordonnance, on déterre les cadavres pour les faire passer en jugement, on en sale quelques-uns pour avoir le temps de terminer la procédure. Ainsi, Antoine Léguille, de Sainte-Foy, fut déterré; son cadavre placé sur une claie et offert en spectacle à la populace, toujours avide d'émotions nouvelles, fût traîné par les rues de la ville et subit les plus hideuses profanations; enfin on le jeta à la voirie". (2)

Après quelque temps de crainte les protestants se ressaisirent et un certain nombre de nouveaux convertis, honteux de leur lâcheté, cherchaient les occasions de reconquérir la confiance de leurs anciens frères en la foi.

Une simple femme des environs de Bergerac, pauvre et sans instruction mais riche de foi et d'amour, fut l'âme de réunions qui se tenaient en secret jusqu'aux alentours de Sainte-Foy. Elle se nommait Anne Montjoie,

1) Extrait d'un article de Mr le pasteur Labrousse, de Bergerac, paru dans le Huguenot de la Vallée de la Dordogne, N° 3/1888.

2) Caris. Essai sur le développement de la Réforme à Sainte-Foy, p. 41.

était mariée au sieur Pontier, vigneron à Monbazillac, et âgée de 32 ans. " Elle tint des assemblées qui devinrent en peu de temps si nombreuses que l'Intendant Besons ne négligea rien pour se saisir d'elle" (1). " Mais celle-ci se cachait à Razac d'où il lui était facile de tenir des réunions dans les bois environnants. Ne pouvant la surprendre, la haine des persécuteurs se tourna contre ses compagnons qui avaient été faits prisonniers; deux furent condamnés aux galères; et les autres, les mains liées, durent faire amende honorable.

" A la fin cependant, après plus de deux ans de prédications et de fatigues elle fut arrêtée avec Bourdales (du lieu de Sigoulès) et Faye (du lieu de Durou, terre de La Force) ses conducteurs ordinaires et plusieurs autres; elle fut conduite dans la prison de Bergerac en attendant sa condamnation " (2).

Jean Faye était un catéchumène de Prigonrieux.

Après avoir été vainement sollicitée à changer de religion, Anne Montjoye, femme Pontier, " fut condamnée à être pendue, le 24 mai 1688, et exécutée le soir même à Libourne avec trois hommes " (3).

La même sentence envoya à la potence Jean Contier, dit le Grison, chez qui une assemblée s'était tenue et qui fut exécuté malgré son abjuration, le vigneron Jean Panesou, le métayer Etienne Taillada; aux galères perpétuelles, Arsac, qui avait fait la lecture dans une réunion religieuse, et Faye qui avait assisté à trois assemblées; dans un couvent, les deux demoiselles de Redon; enfin dans la manufacture de Bordeaux, supplice auquel on ne condamnait que les plus ignobles créatures, Judith Grimouil, servante de Contier, Marie Darbel, Marie Faurey, sœur d'Arsac, et Jeanne Marteau" (1).

Ce fut le commencement dans la région des assemblées "du désert", ainsi appelées jusqu'à la Révolution de 1789. Les nouveaux convertis se joignaient très souvent aux protestants restés fidèles, en quelque endroit retiré, pour entendre un pasteur ou seulement une lecture; s'il y avait un pasteur, les plus courageux lui faisaient célébrer des mariages et des baptêmes; il fallait marcher parfois pendant plusieurs lieues, et presque les vieux registres de nos pasteurs du désert ont en ce que rapportent les vieux registres de nos pasteurs du désert ont en général sec et froid; qui dira tous les chagrins de nos pères, toutes les larmes qu'ils ont versées et l'intensité de ce besoin qui les poussait malgré la potence et les galères à rendre un culte public à Dieu. C'est avec conviction qu'ils devaient chanter le psaume XLII:

Comme un cerf altéré brame
Après le couant des eaux
Ainsi soupire mon âme
Seigneur, après tes ruisseaux.

Et encore devaient-ils modérer leurs voix pour qu'on ne les entendit pas de loin; sinon, maréchaussée, soldats, officiers de justice, tombaient sur eux et les emmenaient, souvent pour être condamnés aux galères.

En 1691, le sieur Pierre Augereau, de Sainte-Foy, marchand de bétail, âgé de 46 ans, fut pris dans une assemblée et condamné aux galères. Il rama d'abord sur l'Amazonne, puis sur la Guerrière en 1698,

1) Hasg. La France protestante.
2) Caris. Ouvrage cité, p. 40.
3) Jurieu. Lettres pastorales, II. 521.

enfin sur la Galante, à Marseille. Après 22 ans de la terrible vie de galérien, il fut libéré en 1713, avec d'autres, sur l'intervention de la reine Anne, d'Angleterre, et put se retirer à Bâle.

"En Guienne, des assemblées assez fréquentes étaient présidées par des laïques (nous ne connaissons du moins le nom d'aucun prédicant); elles devenaient de plus en plus nombreuses et se rapprochaient du quartier des troupes. Berwick demanda au régent la permission de charger celles qui se tenaient dans le voisinage. La permission fut accordée et bientôt les soldats dispersèrent les fidèles avec l'ordre de tuer les prédicants.

"A mesure que les assemblées du désert devenaient plus fréquentes, le besoin de pasteurs se faisait sentir davantage. En 1726, la Guienne prit le parti de s'adresser au synode qui devait bientôt se réunir en Languedoc pour lui demander des pasteurs ou des proposants. Au mois d'Octobre les députés se présentèrent; ils portaient un mémoire où la situation de leur province était exposée et dans lequel ils montraient la nécessité d'avoir un pasteur qui pût exhorter les fidèles et leur apporter la consolation et la nourriture spirituelle. Le synode se laissa toucher par ces bonnes raisons et envoya le proposant Maroger. Il est difficile de dire les lieux qu'il visita; il parcourut toute la province et écrivit un rapport fort élogieux sur les protestants de ces contrées; il les montrait pleins d'ardeur et de zèle, connaissant le catéchisme, mais n'ayant pas de livres, disposés à chanter les psaumes de la nouvelle version, mais n'ayant pas de psautiers. Il réclamait deux ou trois douzaines de Testaments et autant "d'armes de Sion". Au synode de l'année suivante, les députés demandèrent un pasteur et un proposant, mais on ne pût les contenter entièrement. Maroger fut encore envoyé et on promit un pasteur pour faire des visites de temps en temps.

"Trois ans s'écoulèrent ainsi; au milieu des dangers qui se multipliaient sans cesse, les assemblées continuèrent. Cortez visita cette province que Maroger édifiait seul au péril de sa vie; il tint quatre assemblées au désert et célébra trois fois la cène, mais il dû bientôt se retirer; sa présence était connue et sa vie courait les plus grands dangers".

"A Sainte-Foy, les protestants montraient une certaine hardiesse, ils tenaient des réunions nombreuses; on savait même que quelque prédicant caché faisait une tournée dans le pays. En 1744, la Basse-Guienne avait été représentée au synode national tenu à Lédignan" (1).

Les efforts des premiers pasteurs du désert, joints à l'influence puissante d'Antoine Court, le Restaurateur du protestantisme français, furent cause que nombre d'églises de la région se reformèrent dont celle du Fleix.

Sous le ministère relativement libéral du marquis d'Argenson et l'administration intelligente de Monsieur de Tourny, intendant de Guienne, une grande partie des protestants de la province se résolurent à frapper un grand coup et à affirmer ainsi leur existence. Fatigués d'ailleurs de se réunir en secret, comptant sur la tolérance des autorités, ils convoquèrent en plein jour, en 1745, une grande assemblée au Fauga, paroisse de La Rouquette. Le souvenir de cette célèbre assemblée s'est conservé dans certaines familles.

1) Caris, ouvrage cité, pp. 51, 52, 53.

Un prétendu placet présenté au roi Louis XV pour lui demander de permettre la réunion avait été lu publiquement et un notable, Frédéric Maingaud, coupable de l'avoir montré, avait même été jeté en prison. Les consuls de Sainte-Foy n'y avaient ajouté aucune importance; cependant bien des "catholiques s'attendaient chaque jour à voir une réunion publique comme il s'en tenait, disait-on, dans les environs de Montauban" (Caris, ouvrage cité, p. 53).

"Le Fauga appartenait à une noble famille protestante, les Du Marchet, et c'était dans l'immense pré, aujourd'hui presque entièrement défriché, qui s'étendait depuis la terrasse jusqu'à la rivière, que se tenaient parfois les Assemblées dites du Désert.

"Le lieu était heureusement choisi. Au dessus de la maison, le haut coteau de La Rouquette, couronné de bois touffus et flanqué de masses rocheuses, défendait l'assemblée du côté du nord et, en tout cas, rendait la surveillance possible et facile à ceux qu'on chargeait de faire le guet. Au midi, la rivière; au levant, le ruisseau de la Rodc, masqué par un épais rideau de chênes et de peupliers; au couchant, un autre ruisseau qui coule dans un profond ravin et se dérobe sous la feuillée... (1).

"Le vendredi soir, 19 février 1745, un grand nombre d'étrangers, venus de Bergerac et même de Bordeaux, s'étaient rendus à Sainte-Foy. Le lendemain, l'affluence fut encore plus considérable; les catholiques apprirent bientôt que le dimanche suivant une grande assemblée publique devait se tenir dans les environs " (2) " à l'exemple d'une assemblée déjà tenue à Marmande " (3). " Les consuls n'étant pas en état de l'empêcher ne firent aucune démarche " (2). Cependant il paraît que dans la nuit du samedi au dimanche (les archives de Sainte-Foy disent dans la nuit du vendredi au samedi) ils dépêchèrent un exprès à l'intendant de Bordeaux pour l'informer de ce qui se passait.

Le dimanche 21, une foule énorme se dirigeait vers le lieu appelé "Le Fauga". Ce fut là, sur le bord de la rivière entre la propriété actuelle de M. Boutitie et la Nougarède, que "six à huit mille personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition" (4) se réunirent, "chiffre probablement excessif et qu'on peut ramener à 4 ou 5.000 pour être plus près de la vérité" (1).

Des sièges étaient apportés et "dès les premières lueurs du jour les groupes se formaient dans le pré du Fauga; à huit heures l'assemblée était au complet, la chaire du désert se dressait et Rivoire Yot, marchand drapier ayant une voix éclatante, commença la lecture; elle dura près de deux heures"; à dix heures le pasteur Olivier ou Jean de Loire, descendait le coteau de la Nougarède, venant de Gilet où il avait passé la nuit chez le sieur Durret. Le texte de son sermon fut cette parole du roi-prophète: "Savourez et voyez que l'Eternel est bon". On chanta des psaumes et le service se termina par la prière d'usage et une quête pour les pauvres. "Loire baptisa deux enfants, publia onze bans de mariage et annonça une deuxième réunion pour le dimanche suivant" (2) en disant que ce jour il finirait de publier les mêmes bans et bénirait les mariages. On distribua et vendit des livres d'édification; enfin on combla les vivres qu'on avait apportées. Il était deux heures de l'après-midi quand l'assemblée se retira.

1) Paul Morize, "Le Huguenot" du 1er Octobre 1886.

2) Caris, ouvrage cité, p. 53, 54, 55.

3) Pécourt, ouvrage cité.

4) Mémoire des archives de la Mairie de Sainte-Foy.

Dans un livre de Charles Drelincourt " Consolations de l'âme fidèle contre les frayeurs de la mort " on lit cette note: " Le 21 février 1745, il s'est tenu une assemblée pour les chrétiens protestants, jour de dimanche, consistant à 18.000 personnes. Cette assemblée avait pour ministre Monsieur Ollivier, baptisant les petits enfants et publiant des annonces de mariages. Cela ne dura que ce jour là, à cause de la défense qui en fut faite, et par la prévôté qu'on envoya, composée de 50 archers pour empêcher qu'il ne s'en fit plus. Le lieu de l'assemblée était au Fauga, au bord de la rivière. On fit reléguer plusieurs Messieurs, des principaux, et plusieurs jeunes filles. On fit payer à presque tous ceux qui y étaient, tant de la ville de Sainte-Foy que de la campagne ou autres villes, une asende. Jean Couchard père donna 3 livres". On peut juger de la joie et de l'empressement des huguenots et aussi de l'irritation des catholiques. " Les religionnaires, dit le mémoire des Archives, en sont revenus comme en triomphe, et les catholiques en ont été consternés...".

Notre mémoire donne à Loire le nom d'Olivier, "originnaire des Flandres, venu de Genève et du Languedoc. M. Hugues dit qu'il s'appelait de son vrai nom Jean-Baptiste le Roi de Saint-Omer en Artois; il aurait été ancien catholique" (1). Il était âgé de 35 ou 40 ans.

L'après dont nous avons parlé était de retour à Sainte-Foy avant que le service religieux du Fauga ne fût terminé, " il apportait un ordre de l'intendant qui signifiait aux sieurs Lajonie-Jarnac, Moymac l'ainé, Maumont père, et à la demoiselle Lacau de Bordeaux, de comparaître aussitôt devant lui" (1). Les catholiques avaient désigné "ces protestants notables comme les organisateurs de l'assemblée" (2). " L'ordre arriva le matin; Lajonie qui n'était point à l'assemblée le reçut le premier, les autres ne le connurent que le soir; ils partirent ensemble le 22.

" Mais il s'agissait d'empêcher la nouvelle assemblée qui devait avoir lieu le dimanche 28. L'intendant ordonna au sieur Barret, grand prévôt de la maréchaussée de se rendre immédiatement à Sainte-Foy avec onze brigades. Le grand prévôt arriva à Sainte-Foy le jeudi 25, logea ses cavaliers, ne fit remettre la chaire à prêcher qui se démontait et se portait dans un sac (elle fut trouvée chez un nommé Dumarchet, au Fauga) et, sur des dénonciations parties de Sainte-Foy ordonna au sieur Dumarchet, gentilhomme, Dupuy Lagarde ou le Garde (ancien garde du roi et ancêtre de M^m. Dupuy, de Gilet), Bricheau de Crédy, Rivoirre Yot, Jay et Laterasse, de se rendre auprès de N. de Tourny pour expliquer leur conduite. Ils partirent le 27 et rentrèrent à Sainte-Foy le 12 Mars" (1), ne sachant trop si on ne les éloignerait pas de leur ville pour les faire enfermer dans quelque château. C'est du moins ce que l'intendant proposait pour Rivoirre Yot, Durret, Dumarchet et Dupuy.

L'intendant proposait aussi d'éloigner de Sainte-Foy, Maumont père, de la Terrasse, Bricheau de Crédy et Jay. Jusque là "tout le châtiement s'était borné à une réprimande de l'intendant et à la promesse qu'ils n'iraient plus aux assemblées" (1). "En tout ceci le magistrat le plus favorable aux protestants ne pouvait rien faire de moins favorable que eux vu les lois du Royaume" (3).

1) Caris, ouvrage cité, p. 54, 55, 56.

2) Paul Morize, "Le Huguenot" du 1er Octobre 1886.

3) Armand de la Chapelle. La nécessité du culte public parmi les chrétiens (La Haye, 1756), p. 368.



En outre "M. de Tourny fit placarder sur les murs de la ville de Sainte-Foy les ordonnances du Roy du 1er et du 16 février 1745" (1) au sujet des assemblées qui s'étaient tenues du côté de Montauban, et "il écrivit une lettre circulaire et imprimée aux curés des paroisses où il y avait des protestants. Cette lettre était ainsi conçue:

De par le Roi,

Nous faisons défense à toutes personnes de l'un et de l'autre sexe, de quelque état, âge, qualité et condition qu'elles soient, de s'assembler sous prétexte de religion, ailleurs que dans les lieux accoutumés et que pour assister aux prières ordinaires à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, sous les peines les plus sévères, telles qu'elles sont prononcées par les édits, déclarations et ordonnances de Sa Majesté.

Sera la présente ordonnance affichée dans les villages et paroisses de notre département, où nous l'envoyerons et publiée aux prônes d'icelles par les curés.

Fait à Bordeaux, ce 24 février 1745
Signé: Aubert de Tourny (2)

"Le parlement de Bordeaux intervint aussi et réitéra les mêmes défenses dans un arrêt du 23, qui fut affiché à Sainte-Foy dès le vendredi 25 février" (3).

Barret était porteur de l'arrêt du parlement et de l'ordonnance de l'intendant.

"Le bruit de ces événements arriva bientôt à Agen; l'évêque M. de Chabannes, espérant que sa présence donnerait un peu de zèle aux consuls trop timides et que le peuple dissiperait ou troublerait la deuxième réunion, se rendit aussitôt à Sainte-Foy" (2) où il arriva le samedi soir 27. "Il trouva à son grand étonnement la ville pacifiée et dans l'ordre le plus complet; les brigades avaient même été distribuées entre les villes de Bergerac, d'Issigeac, d'Eymet, de Duras, de Gensac et de Castillon, pour veiller à ce que la seconde réunion, qui eût probablement été plus nombreuse que la première, ne pût avoir lieu" (2). M. l'évêque de Périgueux étant alors à Bergerac à la fin d'une mission, s'y est donné beaucoup de soins, ainsi que M. de Biran, procureur du Roi, pour empêcher les gens de s'embarquer pour aller à cette seconde assemblée. L'évêque d'Agen "prêcha le 28, fit appeler dans l'après-midi (4) les bourgeois protestants, leur reprocha leur faux zèle et leur imprudence, puis partit le lendemain pour Tonneins et Clairac afin de prévenir de semblables réunions" (2). Des protestants de ces contrées s'étaient rendus au Fauga. "L'évêque d'Agen fit aussi un mandement pour conjurer de nouvelles assemblées" (2) (6 mars).

Le registre de Sainte-Foy termine ainsi: "plusieurs religionnaires du pais, tels que messieurs de Grandejon, Lajonie, Rigaud des Baratons, Dumineur, les Denois, les Valets, Risteau, Meyssonnet et autres n'ont pas été à la dite assemblée et plusieurs de nos paroissiens sont revenus à nos églises".

1) Caris, ouvrage cité, p. 56.

2) - - - - - p. 56, 57, 58.

3) P. Morize, "Le Huguenot" du 1er Octobre 1886.

4) à la cure.

M. Jacques Salavert, de Port Sainte-Foy a cédé au pasteur de son église, M. Aeschmann, l'autographe d'une admirable prière qui a pour titre: "Prière pour les protestants de France, dans l'assemblée tenue au Fauga ce 21 février 1745, par Mr Pierre Loyre Ollivier, Ministre de la parole de Dieu dans laquelle assemblée on a observé dix sept mille personnes".

M. Jacques Salavert nous a fait voir cette prière, mais c'est son cousin, M. Emile Salavert-Pelletreau, de Ténneins, qui nous en a donné une copie que nous transcrivons:

" O Dieu Tout bon qui nous a donné Ta parole pour nous instruire fait que les choses que nous avons entendues soient tellement gravées dans nos cœurs qu'elles ne sent effacent jamais, qu'elle produise le fruit d'une bonne et sainte vie pour la gloire de ton grand nom et pour l'avancement de notre salut. Père de grace qui t'es formé une Eglise entre les hommes, nous la recommandons toute Entière à ta bonté aussi bien que les fidèles qui en sont les membres. Conserve le troupeau qui subsiste, rassemble ceux qui sont dispersés, mais surtout console nous, et nous fertifie, nous qui sommes dans l'oppression. Et donne nous La liberté, après laquelle nous soupiron depuis plusieurs années. Père de miséricorde, conserve l'Eglise qui subsiste, suscitees en de nouvelles, jettes tes yeux de compassion sur celles qui souffrent comme nous, prend soin de tous les fidèles qui sont exposés à la haine et au persécution du monde parce qu'ils s'attachent à ton pieux service, fais que nous puissions voir ton Eglise dans un Etat plus Tranquille sur la terre que celluy où elle se trouve présentement. Nous te prions Seigneur pour le Monarque que tu ~~royas/a/digné~~ (1) a Estably sur nous. Veuille o Dieu présider dans son conseil et donné un heureux subès à ses juste dessin, ne permet pas que nous restions plus longtems dans la souffrance et que pour Entendre sa parole et nourir nos âmes de la manne céleste nous soyons contraint de nous Transporter dans le Désert et nous dérober à la vue des hommes. Pour cet effet Seigneur fléchy le cœur des puissance souveraine fait leur reconnaître ta Sainte volenté et l'innocence avec laquelle nous nous assemblons En ton nom, detache nos affection de la terre et fait nous la grâce de bien considérer que le monde n'est qu'une figure qui passe que ses Biens sont de courte durée et que ses plaisir sont suivis de mille amertume mais que le tout de l'homme est de te craindre et de garder tes commandements.

" Dieu tout puissant qui nous a couvert de ta protection jusques à l'heure présente continue à prendre soin de nous, soit dans le fond de cette journée, soit dans le reste de nostre vie. Garanty nous de tous les dangers auxquels nous pouvons estre exposé, garde nous surtout de t'offenser afin qu'ayant passé nos jours dans ta crainte nous puissions parvenir à l'éternité bien heureuse que tu nous réserve dans Ton ciel. Amen! "

Les détails relatifs à l'assemblée du Fauga se trouvent aux archives de la mairie de Sainte-Foy, registre de 1745; dans le Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 3ème année, 1854, N° 5, 6 et 7; dans Hugues, II, p. 202, cité d'après les Archives de la Gironde, C 4 et 5, et dans Haag, France protestante, art. Loire, et Armand de la Chapelle.

Après la réunion du Fauga, l'administration prévint autant que possible et poursuivit plus rigoureusement les assemblées du désert; dans le premier registre de l'année 1746 le curé de la Rouquette écrit en

1) Mots rayés dans le manuscrit.

marge du premier acte: " à commencer de ce jour il faut envoyer copie au sénéchal de Libourne"; des abjurations même furent obtenues peu de temps après; nous citerons celle d'Elie Goulard, décédé au bourg de la Rouquette le 13 décembre 1745, âgé de 75 ans, après s'être converti à la Religion C. A. et R. (1); le curé de Saint André de Capbeause, juridiction de Sainte-Foy, inscrit dans ses registres qu'Isabau Maumé, laquelle était allée à " l'assemblée publique des Huguenots tenu au Faugas le 21 février 1745, abjure la R.P.R. (2) le 12 juin 1746, le même jour que les prétendus réformés ont fait leur troisième assemblée publique dans la paroisse de La Roquille". Cependant les protestants avaient pris conscience de leur force et dès lors ils ne cessèrent guère de se réunir, toutefois avec prudence.

" L'infatigable Michel Viala faisait des prodiges; sous ses pas les communautés renaissaient. Une première fois il avait parcouru le Languedoc, visité la Guienne, le Montalbanais et le comté de Foix; vers 1740 il avait formé vingt-quatre églises et il espérait en fonder dix nouvelles en peu de temps. Au Synode de 1744, tenu dans le Bas-Languedoc, il avait été nommé député de la Basse-Guienne avec sept anciens; il paraît s'être fixé dans cette province, où il présidait des réunions dans les différentes localités où se trouvaient des huguenots. Il fut pour cette région ce qu'Antoine Court avait été pour le Languedoc.

" On comprend quelle devait être l'influence des pasteurs du désert sur les troupeaux qu'ils parvenaient à rallier autour d'eux. La voix de ceux qui savent braver la mort impose toujours. L'instruction des prédicants pouvait laisser à désirer, mais leur parole avait une autorité qu'une foi profonde peut seule donner; au bout de leur carrière se dressait le martyre; le dévouement, l'abnégation, le sacrifice les préparait à cette noble fin. C'était du cœur que partaient les exhortations et c'était au cœur qu'elles frappaient; le lieu, les circonstances, le danger, venaient leur donner une singulière éloquence. Qu'il nous soit permis de citer ici l'adresse de Viala à son troupeau qu'il est obligé de quitter, en 1745.

" Troupe fugitive, s'écrie-t'il, innocentes brebis du souverain Pasteur, si je me vois contraint de déférer au précepte de mon Sauveur: quand on vous persécutera dans une ville, fuyez dans une autre, du moins que mon esprit soit toujours avec vous, du moins que mes mains tremblantes soient toujours élevées vers le ciel pour implorer sur vous les bénédictions divines, du moins que mon cœur, malade de la froissure de Joseph, conserve jusqu'au tombeau le tendre souvenir des églises de cette paroisse et en particulier de tous les membres qui composent cette vénérable compagnie.

.....
" La situation ne fut cependant point modifiée pendant quelques années encore; de nouveaux pasteurs visitaient la contrée...

" J.L. Gibert qui desservait alors les églises de l'unis, de la Saintonge, de l'Angoumois, de l'Agenais et du Périgord venait souvent à Sainte-Foy" (3).

En 1754 "Gibert, dans la nuit du 18 au 19 juin présidait une assemblée près de Sainte Foy. Il venait à peine de la congédier, lorsque soixante dragons fondent sur les fidèles qui rentraient paisiblement dans leurs foyers, tirent sur eux trente coups de mousquets, blessent un homme et l'achèvent à coups de baïonnettes et font quarante-quatre

1) Catholique, Apostolique et Romaine.

2) Religion Prétendue Réformée.

3) Caris, ouvrage cité, p. 58, 59 et 62.

prisonniers. Dans leur nombre se trouvait un parent du pasteur, sans doute son frère, qui se préparait au saint ministère. On réussit à le faire sortir de prison: c'était le sauver des galères. L'intrépide Gibert ne se laisse pas intimider pour si peu. Pour que l'ennemi ne soit pas trop enhardi par cette prise, il convoque une autre assemblée trois jours après, dans un endroit encore plus rapproché des garnisons "Les fidèles", dit Court, "ne se retirèrent qu'à deux heures de soleil et pour ainsi dire en foule et on ne fit pas même mine de leur en vouloir" (1).

En 1755, ayant été appelé à Pons, en Saintonge, pour baptiser un enfant, Gibert partit des environs de Sainte-Foy pour Pons, accompagné de son frère, de Daniel de Belrieu, de la Grâce, paroisse du Canet, de Gentillot, de Sainte Foy et d'un orsèle, André Bonfils. Cet appel n'était qu'une trahison et les cinq amis faillirent être pris par une brigade d'archers à cheval lancés à leur poursuite. H. de Belrieu fut tué, et un tribunal présidé par Baillon, intendant de La Rochelle, condamna, le 14 Juillet 1756, Gentillot, aux galères perpétuelles, par contumace; Gentillot avait en effet trouvé le moyen de gagner la Hollande. Sept jours après le même tribunal condamnait à être pendu le pasteur Jean Guérin, dit Gentil, de Languedoc, près Ste Foy; d'autres arrêtés avec lui furent aussi condamnés à diverses peines, mais tous heureusement par contumace.

Nous avons eu entre les mains un registre des mariages faits au désert dans notre région, depuis l'année 1752 jusqu'en 1758; il appartenait à Mlle Duplais, de Sainte-Foy; voici quelques extraits qui peuvent intéresser les protestants de l'église du Fleix:

Sieur Pierre Boutitie habitant la juridiction du Fleix avec Marie Boisseau, le 27 mai 1752; 3 mariages ce jour là.

Jacques Breffit, habitant la juridiction du Fleix avec Suzanne Amanieu; Pierre Valade avec Françoise Amanieu; Ramond Amanieu avec Marguerite Jarrige; Daniel Larthomas avec Catherine Kalmoreau; Jean Larthomas avec Jeanne Gautier; Léonard Imbert avec Isabeau Thouron; Ellie Marty avec Jeanne Montaud; Jean Imbert avec Marie Simondet; ces huit mariages à la date du 31 mai 1752; 33 mariages ce jour là.

Pierre Bonneau, meunier, de la paroisse des Lèves, avec Elisabeth Amanieu, de la Nougardè; 10 mariages ce jour là.

Jean Berbesson, habitant la juridiction du Fleix, avec Marguerite Valade, le 21 mai 1753; 3 mariages ce jour là.

Jean Raganau avec Marguerite Imbert; Louis Imbert avec Anne Guy (du Fleix) le 6 juin 1754; 5 mariages ce jour là.

Pierre Rocheport avec Jeanne Boyer (de Nonfaucou) le 22 juin 1754; 3 mariages ce jour là.

Jean Valade avec Marie Breffy (du Fleix) et Jean Triaud avec Marie Belordre (de la Rouquette) le 24 août 1754; ces deux seuls mariages ce jour là.

Pierre Lespines avec Marie Pagès (du Fleix) le 17 septembre 1754; 5 mariages ce jour là.

Etienne Simondet avec Marie Imbert (du Fleix) le 5 novembre 1754, ce seul mariage ce jour là.

Jean Charles Marty avec Catherine Mousaguet (du Fleix) le 4 février 1755; 4 mariages ce jour là.

1) D. Benoit. Les frères Gibert, p. 45-46. Papiers Court, N° 7, t. XIII; 2ème cahier p. 148. Lettre de Court à Dugas du 24 août 1754.

Jean Bernard avec Anne Expirat (de la Rouquette) le 15 may 1755; 6 mariages ce jour là.
Jean Allegret avec Marie Pillat (du Fleix) le 18 juillet 1755; ce seul mariage ce jour là.
Jean François Breffy avec Marie Bournet (du Fleix) le 20 septembre 1755; 2 mariages ce jour là.
Sieur Jacques Buisson avec demoiselle Elisabeth Barreau (du Fleix) le 21 septembre 1755; 2 mariages ce jour là.
Dupetit Breuilh avec Marie Imbert; Jacques Thouron avec Marie Jarry (du Fleix); Jean Boudin avec Anne Penau (de Poumaux, juridiction de St Méard de Gurçon); Pierre Rabouy avec Marie Lajonie (du Fleix) ces quatre mariages à la date du 24 février 1756; 35 mariages ce jour là.
Le pasteur ajoute à la suite des actes de mariages: " Ce jour là l'assemblée fut sy nombreuse qu'à cause de l'embarras on craint d'avoir omis quelques articles".
Pierre Grenier avec Marie Ledoux (de St Méard de Gurçon) le 11 juin 1756; 13 mariages ce jour là.
Pierre Nouvel avec Marie Faure (de la Rouquette); André Hébrard avec Marie Faure (de Saint Avit du Tizac) le 14 avril 1756; 6 mariages ce jour là.
Jacques Douaze avec Marie Mascluzeau (de la Rouquette) le 20 avril 1756; 10 mariages ce jour là.

Nous avons compulsé les registres des prêtres de la paroisse des Lèves et voici quelques renseignements que nous avons trouvés sur deux femmes originaires du Fleix, et qui s'étaient mariées au désert et habitaient ensuite Les Lèves.

Dans un acte de 1753 le curé des Lèves écrit: " Izabeau Amanieu, de la paroisse du flex qui prétend être mariée avec pierre Bonneau, meunier de M. Gorin, s'est accouchée chez son père, au flex, d'une fille". Plus loin le curé marque certains actes d'un nota en marge. Un de ces nota dit: " le 22 juillet 1755 j'ay écrit à monsieur bellet juge et subdélégué à Ste Foy que la pretendue femme de Pierre Bonneau, meunier, et celle de lirette, aussi meunier... s'étoient accouchées et qu'ils n'avaient voulu faire baptiser leurs enfens le sieur Bellet n'en a fait nulle démarche".

Ailleurs le curé écrit: " le 17 octobre 1756 on a assigné ceux que j'avois dénoncés au procureur du roy que j'ay mis cy dessous pour servir de mémoire: Sandeau, métayer aux Mauberts, lirette, bonneau, cartier, masson, braman, le Sr drillholle des Cours, ficat vigneron ayant été dénoncés le 14 dudit ".

Cette résistance sera en partie vaincue par les troupes qui en 1757, particulièrement, se répandent dans le pays pour empêcher les assemblées et pour faire célébrer à l'église les mariages et les baptêmes faits au désert.

Le curé des Lèves continue sa surveillance et en marge des baptêmes faits de force, il écrit: " Etat des baptêmes faits par crainte des archers". " le 10 septembre 1755 élisabeth amanieu... s'est accouchée d'une fille chais le nommé Bonneau, meunier de M. Gorin, lieutenant du juge de Ste Foy, présente paroisse; la nommée Marguerite Audibert me la portée pour la baptiser le 25 octobre 1757 laquelle j'ay baptisé et luy ay donné le nom de Suzanne".

Comme on le voit cette rédaction pourrait faire croire qu'il s'agit de gens de mauvaises mœurs; le curé ne veut pas reconnaître que Bonneau est le mari; mais il avait fort à faire avec Madame Bonneau qui paraît être une bonne huguenote. En tête d'un autre acte il écrit:

" Nota attente. le 15 octobre 1759 une fille dont s'estoit accouchée la nommée Elisabeth Amanieu de la paroisse du flex chais le nommé bonneau munier estant morte sans avoir été baptisée estant née le 19 août 1758, je seussigné ay refusé de luy donner la sépulture ecclésiastique pour n'avoir pas été baptisée quoy que je l'eusse dénoncée à Mr Cartier procureur du roy, le 13 septembre 1758 ".

Sous une autre rubrique: "Mariages clandestins" on lit dans les mêmes registres des lèves: ...

" La prétendue femme du Sr Gorin, cy devant officier de milice s'est accouchée le 12 septembre 1757 et a répondu qu'il était baptisé sans que je luy ay demandé de le faire baptiser" et plus loin, à l'Etat des baptêmes fait par crainte des Archers, " le 12 septembre 1757 Madeleine duré de la paroisse du flex en perigord s'étant accouchée d'un garçon, fils de pierre Gorin ancien officier d'infanterie... chais le Sr Gorin ancien officier de milice mon paroissien au village des Gorins, la nommée Susanne Pauronet, ma paroissienne et du même village m'a apporté cet enfant pour le baptiser le 7 novembre suivant et auquel j'ay donné le nom de Jean...".

Comme on le lit dans les registres des pasteurs cet enfant avait été baptisé au désert le 16 septembre 1757, sous le nom de Jean-Jacques, fils de Jean Gorin, ancien officier, et de Madeleine Durret. Celle-ci mourut l'année suivante, le 11 août 1758. On trouve son décès aux archives de la mairie de Sainte Foy dans les cahiers " contenant le tems du décès des personnes auxquelles a été refusée la sépulture ecclésiastique"; déclarations faites devant Jules François Bellet, Juge.

A côté d'actes qui marquent le courage de bien des protestants on en trouve d'autres qui marquent leur défaillance. Nous citerons ceux qui sont contenus dans les registres des prêtres de la paroisse de La Rouquette; ces registres sont une mine de renseignements, et avant de faire le relevé des actes dont nous venons de parler, nous noterons que les prêtres prennent la liberté d'inscrire sur leurs registres leurs affaires particulières. Il y a beaucoup de dates marquant la réception des dîmes. Exemple:

" Gerbes portées le 2 Juillet 1753	
Seigle: Clairret a donné 59 gerbes	
Le Faugat " 62 "	
Noeture: Clairret a donné 64 gerbes	
Le Faugat " 20 "	
Froment: Clairret a donné 72 gerbes	
Le Faugat " 140 "	

Fini, le 19 juillet

Commencé à vendanger le 21 septembre 1753: 16 barriques de vin rouge, 29 de blanc ".

Cela dit, nous lisons à la date du 8 juillet 1752 l'acte d'inhumation d'André Pénisson, âgé de 75 ans, demeurant au Puymasson, " converti à l'heure de la mort".

Du 2 février 1757, baptême de Jean Triaud, fils de Jean Triaud et de Marie Belordre, du Faugat, mariés au désert.

Du 17 avril 1757, baptême de Marguerite Nouvel, fille de Nouvel, dit pichoy, et d'Anne Faure, mariés au désert.

Du 22 juin 1757, sépulture de Pierre Triaud, fils d'Etienne Triaud et de Françoise portie, mariés au désert, le susdit enfant ayant été ... baptisé au désert selon la forme romaine ainsi qu'il nous en a été attesté. Cette indication est pour le moins étrange.



Du 7 juillet 1757, baptême de Suzanne Dutreil, fille de François Dutreil et de Marguerite Lespinasse, de Calabre, mariés au désert.

Le 31 juillet 1763, Pierre Goulard, fils de feu Jean Goulard et de Jeanne Petit, a fait abjuration de la religion prétendue réformée dont il avait fait profession; après avoir accepté la pénitence que nous lui avons imposée, nous l'avons admis à la communion des fidèles.

Le 4 septembre 1763, et jour de dimanche, Anne Delort, fille de Jean Delort et de Marie Gausseen a fait abjuration au prône de la messe selon la forme de notre rituel, de la religion prétendue réformée dont elle avait fait profession ayant assisté une fois aux assemblées des camps et plusieurs fois aux sociétés particulières; après avoir accepté la pénitence que nous lui avons imposée nous l'avons admise à la communion des fidèles.

(On appelait sociétés particulières les cultes réformés qui se faisaient régulièrement, le dimanche, lorsque l'administration les tolérait; nos pères disaient au dix-huitième siècle: nous allons à la société, comme on dit aujourd'hui: nous allons au temple; et peut-être, à l'origine, ce mot avait-il été choisi pour que les non initiés n'en comprissent pas la signification et pour assurer davantage le secret des réunions).

Du 29 janvier 1764, abjuration de Jeanne Rebeyrolle, âgée de 22 ans, fille de Jean Rebeyrolle et d'Anne Laurens, et autre abjuration d'Anne Brugière, âgée de 23 ans, fille de Jean Brugière et de Catherine Rambaud.

Du 2 février 1764, abjuration de Marguerite Penaud, âgée de 19 ans servante de Pierre Durrieu, syndic fabricien, fille d'Antoine Penaud et de Jeanne du cordonnier.

Du 17 juin 1764, abjuration de François Dutreil et d'Anne Lespinasse, âgés d'environ 35 ans, ayant été mariés au désert.

Du 1er septembre 1766, baptême sous condition d'André Hébrard, né le 10 décembre 1761, baptisé au désert, fils d'André Hébrard et de Marie Faure.

Du 9 novembre 1766, abjuration de Catherine Lhermite, de Port Ste Foy, fille de Pierre Lhermite et de feu Marie Lafon. Cette abjuration se fait en vue d'un mariage que Catherine Lhermite contracte le même mois avec Jean Vidau, du Canet.

Du 20 novembre 1766, inhumation d'Anne Brun, baptisée au désert selon le certificat du nommé Renateau, décédée à Port Ste Foy, fille de Jean Brun, sergent, et de Marie Bouet, de Sainte Foy.

Pour expliquer ces faiblesses et ces abjurations, il faut savoir qu'un arrêt du parlement de Guienne, du 21 novembre 1757, était venu jeter de nouveau " cette malheureuse province au milieu des malheurs qui l'accablaient naguère encore; tous les anciens édits et réglemens furent remis en vigueur; la persécution recommença. Les troupes arrivèrent dans la juridiction de Sainte-Foy, comme dans les juridictions voisines, pour empêcher les assemblées; et les protestants durent payer tous les frais de logement et de casernement de ces troupes. Les charges étaient accablantes; elles s'élevèrent à 25.000 livres pour l'année 1758; elles n'avaient atteint que le chiffre de 1.640 livres pour les années précédentes. Les protestants de Sainte-Foy adressèrent alors une supplique au maréchal de Richelieu, gouverneur de la province "(1).

1) Caris, ouvrage cité, p. 63.

A ce moment, " les prisons étaient remplies de protestants, à Bordeaux, à Bergerac, à Agen; et plus près de Sainte-Foy, à la Force et à Puyguilhem, ils gémissaient dans les cachots" (1).

" Vers la fin de juin", écrivait Court de Gibelin à Royer, à la date du 15 novembre 1758, " on exila par lettres de cachet, en autant de villes différentes, dix personnes des environs de Sainte-Foy, détenues depuis vingt mois dans les prisons de Bordeaux pour avoir été à une assemblée, et on relégué dans un couvent de Libourne, Mme de Belriou, dame d'un grand mérite, âgée d'environ soixante ans, et dont le fils fut tué, il y a environ deux années, dans la compagnie de Mr Gibert, de Saintonge.

" On se flattait que M. le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guienne, adoucirait le sort des protestants de cette province, lorsque, le 29 août, il publia une ordonnance qui défend toute assemblée, même sous prétexte de religion, déclare qu'il punira, suivant les édits et déclarations du roi, les promoteurs de ces assemblées et ceux qui y assistent, ordonne aux officiers des troupes réglées et à ceux de la maréchaussée d'aller avec leurs troupes aux lieux où se trouvent lesdites assemblées, et d'y prendre et constituer prisonniers ceux qu'ils pourront ainsi que ceux qui seront accusés d'avoir prêché ou fourni granges et maisons pour favoriser les assemblées. Et le 3 septembre l'intendant de Bordeaux envoya à Bergerac quinze archers de maréchaussée, avec un lieutenant du prévôt à leur tête, qui furent logés chez les protestants à quarante sols par jour. Telle est la manière dont on a répondu aux requêtes les plus touchantes.

" Cela n'a pas empêché que M. Dugas, pasteur de cette province, n'y ait établi depuis, lors un grand nombre d'églises. On y compte actuellement onze consistoires. Ce sont ceux de Bergerac, La Force, Le Fleix, Montcairet, Gensac, Eynesse, Sainte-Foy, Pineuilh, Puyguilhem, Pomport et Eymet. On fait monter à trente mille âmes le nombre des protestants qui composent ces églises toutes situées dans le Périgord. Aussi M. Dugas a-t'il eu besoin du secours de M. Picard. (Le synode qui s'était tenu dans les hautes Cévennes, du 4 au 10 mai 1756 avait accordé pour trois ans aux églises de Saintonge et de Périgord, le pasteur Dugas; il devait leur consacrer toute sa vie. Le synode avait chargé le pasteur Dugas avec Gibert et trois pasteurs du haut Languedoc, de procéder à l'examen de Louis Figuières et de l'installer au saint ministère pour la province de Saintonge et de Périgord s'ils l'en trouvaient capable)"(2).

" Les persécutions un moment redoublées tendaient à s'affaiblir de plus en plus; à partir de 1760, la situation des protestants s'améliora sensiblement. On parla même d'abandonner les assemblées du désert pour se réunir dans des oratoires ou maisons louées à cet effet.

" Renouilleau, pasteur du Périgord, souvent demandé dans l'Agénais, avait présidé plusieurs réunions; le culte organisé, des anciens avait été nommé pour s'occuper des intérêts de l'Eglise en l'absence du pasteur. Le colloque du Périgord, assemblé le 25 février 1762, avait décidé de se procurer des maisons d'oraison et chargé M. Gibert l'afin d'y travailler" (3).

On voit dans le compte rendu du Colloque des églises du Périgord et Bas Agenois, tenu les 5 et 6 février 1765, que l'église du Fleix faisait partie du quartier de Montravail avec les églises de Gensac,

1) Caris, ouvrage cité, p. 65.

2) D. Benoit. Les frères Gibert, p. 104.

3) Caris, ouvrage cité, p. 67.

Juillac, Castillon et La Roche-Chalais. Le colloque taxe le consistoire du Fleix à 8 livres 17 sous et 3 deniers pour aider le consistoire d'Eymet au paiement de sa maison d'oraison, et à 10 livres et 10 sous pour les dépenses du synode et du Commissariat.

Malheureusement les alternatives de calme et de violence se succédaient toujours dans la persécution; plusieurs maisons d'oraison, entre autres celle d'Eymet, devant être démolies. " Mr Dudon, procureur général du Roy au Parlement de Bordeaux, avait donné des ordres fort sérieux... , en conséquence de ceux qu'il avait obtenu ou reçu de la Cour, d'obliger absolument et sans délai les protestants de faire porter les enfans à leur église paroissiale pour y être baptisés, ou les cérémonies leur être supplées, sous peine d'amendes et de prison sur le moindre refus jusqu'à ce qu'ils eussent obéi, ce qui a commencé de s'exécuter à Ste Foy le samedi 9 may 1767 et les jours suivants; cela ayant été interrompu et suspendu par l'assassinat tenté contre le curé de Ste Foy la nuit du 29 au 30 may les dits baptêmes ont été continués sur des nouveaux ordres tant audit Ste Foy que dans les paroisses circonvoisines" (Registres des prêtres de Saint André de Capbeuze, juridiction de Ste Foy). Pour expliquer cette question d'assassinat nous rappellerons que, non contents de persécuter les protestants, leurs adversaires les calomniaient ouvertement ou en secret; en 1767, ils les accusaient même d'avoir tenté d'assassiner le curé de Sainte Foy, puis ceux du Fleix et de Saint Avit du Moiron.

On trouve à la Mairie de Sainte Foy non seulement les registres des prêtres des paroisses de la juridiction mais encore un certain nombre de ceux des pasteurs de la vallée (cahiers GG du N° 53 au N° 65 compris).

Il y a aussi à la mairie du Fleix un registre des pasteurs pour les paroisses du Fleix, la Rouquette, Ponchapt et St Méard de Gurçon. Il commence au 10 janvier 1750. On y voit les noms des pasteurs du désert qui ont évangélisé la contrée dans la dernière moitié du XVIII^e siècle: Sol (1) (dit Elias) qu'on trouve jusqu'en 1761, puis Renouveau, jusqu'en janvier 1764, Renateau jusqu'en mai 1767, puis Liard, Becays, Dupuy aîné, et quand les pasteurs ont été à poste fixe, Alard de Bergerac (dès août 1768), Marche, Sabatier, Thomas, Jay, de Sainte Foy.

Le Fleix était desservi alors par les pasteurs de Sainte Foy; M. Marche d'abord, dès 1771, puis M. Sabatier en 1780, 1781, 1782; M. Thomas en septembre 1782 et M. Jean Jay, en 1785, rayonnaient très loin autour de Sainte Foy; ils avaient onze lieux de culte dont le Fleix et la Nougarède.

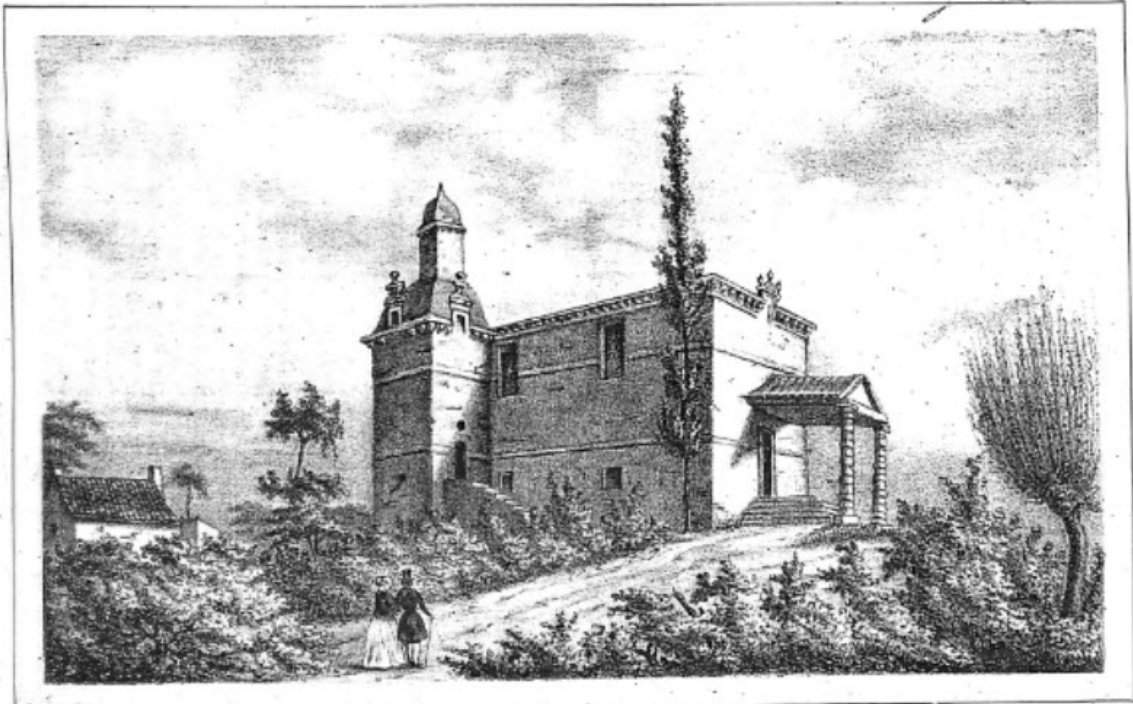
Un quatrième pasteur, M. Abel Alard, fils du pasteur de Bergerac, vint pendant un temps que nous ne pouvons préciser, prendre une part de cette lourde charge.

Nous avons très peu de renseignements sur l'établissement de la consistoriale de Montcairet qui comprenait Le Fleix; nous ne connaissons seulement que deux pasteurs et peut-être n'y en avait-il pas d'autres: MM. Jay et Coste. Le secrétaire du consistoire était M. le docteur Dupuy, de Gilet.

Le temple actuel du Fleix est le principal pavillon du Château du Fleix qui avait remplacé celui qui existait encore au XVI^e siècle. Peut-être sera-t-il intéressant de faire un court historique et une

1) Les papiers du pasteur Sol sont entre les mains de Madame Delmas, de Montauban.

no 9. 122.



Gravé par M. de Launay, d'après un dessin de M. de Launay.

200 de Ligne, Paris.

CHATEAU DE FLEIX
 Arrondissement de Bergerac.
 (Dordogne.)

description sommaire de ce château; pour cela nous ne connaissons pas d'autre guide que l'abbé Fécout que nous avons déjà cité.

" Ce principal pavillon, aux grandes ouvertures; cette toiture dont le pignon aigu et les girouettes fleurdelysées ont disparu mais qui a encore conservé l'entablement de modillons qui la soutenait à sa naissance; cette petite tour adjacente couronnée par son dôme et sa lanterne et agrémentée de ses lucarnes historiées et armoriées; ces colonnes, au fût cannelé, derniers restes de cette galerie couverte, placée sur la principale façade, etc, etc... Tout cela caractérise bien l'origine de cette demeure seigneuriale qui ne remonte pas au delà du dix-septième siècle et qui, comme son voisin, le château de Laforce, appartient à cette période de la Renaissance, marquée en France par le passage des Médicis. Nous n'entreprendrons pas d'esquisser les dispositions intérieures de ce château.

" Certain croquis, que nous avons eu sous les yeux, nous le représente composé d'un principal pavillon carré, auquel se rattachait un corps de bâtiment moins élevé et plus allongé; à la jonction de ces deux constructions, s'élevait sur la façade nord, une petite tour carrée, dominant tout l'édifice par son dôme et sa lanterne. Elle renfermait la chapelle. Le long de la façade sud, qui était la principale, était une galerie couverte, supportée par une série de colonnes de l'ordre dorique, au fût cannelé. Le tout était précédé d'un vaste enclos, dont la porte principale était placée en face du grand pavillon. Les écuries longeaient le mur de cet enclos du côté du levant. Plusieurs se rappellent en avoir vu des restes de construction. Nous ne pouvons indiquer ici, ni le restaurateur du Château du Fleix, ni le nom des seigneurs qui ont habité cette nouvelle résidence. Tout ce que nous savons, c'est que Henri de Foix, de Candale, duc de Randon, comte du Fleix, légua par testament tous ses biens au maréchal de Biron. Celui-ci étant venu à mourir en 1756, toutes les terres de sa succession restèrent dans l'indivision jusqu'à l'année 1777 où elles furent vendues à l'enchère. C'est alors que M. Jean-Louis de Rossane, écuyer, chevalier, seigneur des Ondes, Liès, Monac, Ruffeaux, Lemartinie et autres lieux, ci-devant mousquetaire dans la première compagnie de la garde ordinaire du Roy, se rendit adjudicataire du château du Fleix et de ses dépendances, moyennant la somme de 245.000 livres".

D'après la pièce de l'enchère il y avait: " Un château seigneurial, consistant en un corps de logis de deux cent deux pieds de longueur, sur vingt-neuf de profondeur dans oeuvre, le rez de chaussée composé de onze pièces de plain pied, d'une cave et d'un corridor, prisons au bout du corridor, escalier en pierre communiquant aux étages; le premier étage de treize chambres, d'une salle, de deux cabinets, de deux bouges et d'une pièce servant ci-devant de chapelle; au second étage, un galetas divisé en plusieurs pièces, une galerie de deux cent douze pieds de longueur sur vingt et un de largeur, soutenue par des pilastres en pierre garnis de leurs pieds d'estaux.

" Une grange de douze pieds de longueur sur trente pieds de profondeur dans oeuvre, servant autrefois d'écurie; deux étables; un petit bâtiment composé de deux pièces; une maison pour le logement des métayers; une fourrière attenant; parc de brebis, grange servant de parc aux bestiaux, ayant quarante deux pieds de longueur et quarante cinq de largeur dans oeuvre, un pigeonnier au dessus et un autre parc attenant; cour, jardin, oysines. Une allée conduisant du château au bois de la Vaire...

" Cent vingt-huit journaux deux poignerades cinq escots de terres labourables, près, prairie, chenevière, jettins, rivages et pasting..

(Nota. Le journal composé de 4 poignerades, la poignerade de 72 escats, et l'escat de douze pieds et demi en quarré).

Droits seigneuriaux

" Cent quarante quatre boisseaux deux quarts six picotins de froment.

Nota. Le boisseau composé de trente deux picotins, pesant 158 livres, poids de mare.

...
" Lorsque la Révolution éclata, le château du Fleix subit le sort de ses semblables; il tomba entre les mains des envahisseurs et des pillards, devint propriété nationale et, après avoir été ruiné en grande partie, fut vendu avec toutes ses dépendances à plusieurs acquéreurs.

" Le principal pavillon était encore debout; celui qui en avait la possession, le céda à quelques-uns de ses coreligionnaires protestants, qui depuis l'ont affecté au service de leur culte, et en ont fait le temple protestant du Fleix"...

" Extrait du Registre des Actes sous signatures privées, vol. 47. Du quatre Fralrial, an 13.

Police de vente comme suit, entre nous soussignés sommes convenus et demeurés d'accord de ce qui suit: Que moi, Pierre Imbert, vends, cède et transporte, sans autre garantie que de mon fait, à MM. Dupuy, de Gilet, Saleau, de Peytavit, membres du Consistoire de l'Eglise consistoriale de Montcarret, à MM. Reclus aîné, Jean Reclus, Pierre Carbonneau, Jean Imbert et Massy, Mme Bouny et Jean Arnaud, représentant les protestants du Fleix, canton de Laforce, arrondissement de Bergerac, le Pavillon faisant partie du ci-devant château du Fleix, avec ce qui reste du péristyle; je leur vends et cède du côté du midi pour environ la largeur du susdit péristyle, du couchant la largeur de huit pieds et du nord le terrain jusqu'à l'écrou du moulin; je leur accorde en outre un sentier pour passer à pied seulement le long de ma pièce de terre de la Brûlerie, les subrogeant à mon lieu droit et place, privilège et hypothèque. Desquels objets avec leur entrée, passage, servitude, droit non raison et active, je me demets et dessaisis en faveur desdits acquéreurs sus nommés, consentant que de ce jour ils en prennent pleine et entière possession à la charge par eux d'en payer à l'avenir et en commencer en l'an quatorze, toutes les impositions et charges quelconques.

" Cette vente de transport ainsi faite et acceptée moyennant le prix et somme de deux mille quatre cents livres que les susdits acquéreurs ont tout présentement payés en deux billets de ce jour ordres de M. Pierre Imbert, l'un de Saleau de Peytavit, de douze cents livres à trois mois, et l'autre de Jean Arnaud, de pareille somme de douze cents livres à six mois lesquels deux billets M. Imbert a pris devers lui retirés, s'en contente dont quittance que soient les dits billets; à défaut de réserve ledit vendeur son hypothèque sur l'objet vendu et cédé est convenu entre les parties qu'il sera passé un acte public à la première réquisition qui sera faite.

" Fait et passé double pour être entre nous exécuté au Fleix, le neuf ventose, an 13. Ont signé: Pierre Imbert et les acquéreurs dénommés.

" Reçu quatre-vingt seize francs.

" Pour copie conforme délivrée le 24 juin 1881 à M. Boutitie, propriétaire au Fleix, qui agit en qualité de membre du Conseil presbytéral de l'église du Fleix.

" Reçu pour timbre 0,60

Pour recherche d'extrait 1,50

Total: Deux francs dix cent. 2,10

Le receveur
Signé: Chassain.

Nous avons trouvé deux relations de la fête de dédicace du temple du Fleix dans deux livres de raison de l'époque, tenu, l'un par le sieur Sivadon, demeurant alors aux Rondereaux, commune des Lèves, et l'autre, par le sieur Bernard, membre du Consistoire de Montcairet, et demeurant à Bienassia, commune de Saint Antoine de Breuilh.

D'après le sieur Sivadon la dédicace fut faite en août 1806 par le pasteur Jay; il y avait six pasteurs dont M. Thomas.

Voici textuellement ce que dit le sieur Bernard: " L'inauguration du temple du Fleix se fit le 27 juillet 1806 que la première assemblée s'y fit et où Monsieur Jay l'aîné, ministre de la Religion réformée prêcha pour la première fois le matin et où M. Thomas y prêcha le soir; il y eut un grand repas donné à tous les principaux qui y assistèrent, par les habitants protestants du Fleix".

Ces deux versions ne concordent pas entre elles pas plus qu'avec celle de la tradition qui fait mourir Mr Jay peu de temps après l'inauguration du temple; or, d'après les registres de l'état-civil du Fleix Mr Jay est mort à la Nougardès le 9 Septembre 1807, et une de ses lettres, qui se trouve aux archives du temple de Ste Foy, est écrite à Mézières, à la date du 14 février 1807. Une des petites pièces de Mr Jay, Mademoiselle Duplais, m'a dit que Mr Jay habitait La Nougardès quand il est mort et que cette mort avait eu lieu peu de temps après la dédicace. La note du sieur Bernard est écrite sur la couverture du cahier; peut-être a-t-elle été inscrite assez longtemps après l'événement pour qu'il y ait eu erreur de mémoire.

Nous avons à nous arrêter sur le pasteur Jay; il mérite d'attirer notre attention, et d'ailleurs nous possédons sur lui quelques renseignements qu'il est bon de conserver.

M. Jean Jay appartenait à une vieille famille protestante qui existe toujours dans le pays. Il naquit à Sainte Foy, vers 1743, (1) de Pierre Jay, négociant, et d'Isabeau Villatte. Après avoir fait pendant quelque temps des études de médecine à Montpellier, il se voua au pastorat et alla étudier la théologie en Suisse. Ce changement de carrière était une marque de vocation sérieuse. Sa famille avait les moyens de lui faire continuer ses études ou de lui permettre d'embrasser toute autre profession plus en vue dans le monde, et il choisissait, lui, instruit, riche, une situation obscure et de plus, dangereuse. Quelles furent les causes de cette détermination? Nous n'en savons rien mais voici l'explication que nous hasardons. Mr Jay étudiait à Montpellier quand le pasteur François Rochette et les trois frères de Grenier subirent le supplice à Toulouse, en 1762; dix-neuf jours après ce fut le tour de Calas. Il est impossible que ce quadruple martyre de jeunes gens, et sitôt après celui d'un vieillard, n'ait pas provoqué une profonde émotion dans le Languedoc, et surtout chez les étudiants de Montpellier où avaient été exécutés tant de pasteurs! Il se peut aussi que le jeune Jay ait connu Rochette lors de son ministère au désert à Sainte Foy; qui sait tous les sentiments qui l'agitèrent? Et s'il se consacra au service des Eglises réformées ce fut vraisemblablement par suite des événements tragiques de 1762. Par une mesure de prudence qui avait sans doute sa raison d'être, il continua à se faire adresser sa correspondance à Montpellier; de là une personne de confiance la lui faisait parvenir en Suisse.

Comme beaucoup de pasteurs de cette époque qui prenaient pour cause un nom de guerre, il choisit celui de Sainte-Croix, nom qu'il porta longtemps alors même qu'il n'était plus nécessaire de prendre des pré-

1) Le 30 Décembre.

PASTEUR JEAN JAY



1743 - 1807

cautions. Nous ignorons où il commença ses fonctions pastorales; nous savons qu'il devint pasteur de l'église wallonne de La Haye, sans pouvoir préciser les années; elles se trouvent inscrites sur un objet d'art qui lui fut donné par ses paroissiens de La Haye, mais c'est une famille apparentée à celle des Jay, la famille Alard, de Bergerac, qui possède maintenant ce souvenir. Pendant son séjour en Hollande, invité à prêcher devant les Etats généraux, il avait d'abord décliné cette offre mais d'une façon qui n'avait pas paru absolue car à l'heure du service quelqu'un vint l'avertir qu'on l'attendait; comprenant qu'il y avait eu malentendu il se soumit de bonne grâce et prêcha sur ce texte: "J'ai cru c'est pourquoi j'ai parlé". Il fut magnifique. Des députés vinrent le féliciter et lui demandèrent de faire imprimer sa prédication; il fut obligé de leur dire qu'il avait dû parler sans préparation.

Très apprécié à Sainte Foy par ses lumières et son caractère il fut appelé par ses concitoyens à les représenter à la Législative et à la Convention ce qui ne l'empêchait pas de prêcher à Sainte Foy quand un congé lui permettait de revenir dans sa ville natale.

On sait peu de choses sur son rôle politique. Guinodie dans son Histoire de Libourne dit qu'il vota la mort de Louis XVI; ne négligeons pas de dire que par ses soins et ceux de son frère Delisle Jay, membre, si nous sommes bien informé, du directoire du district de Bordeaux, un bon nombre de malheureux furent arrachés aux rigueurs révolutionnaires. Son mandat politique terminé, Mr Jay reprit l'exercice régulier de son ministère.

Des trois pasteurs de Sainte Foy, Mr Jay était celui qui s'occupait surtout des protestants de la rive droite de la Dordogne, et il s'était attaché à eux. On le vit bien lors de l'organisation des cultes par le Premier Consul. A la deuxième séance du nouveau Consistoire de Sainte Foy, le 25 pluviôse an XII, les trois pasteurs furent élus pour être proposés à l'agrément du Gouvernement mais Mr Jay "toujours délicat jusqu'au scrupule", dit un écrit de l'époque, exposa qu'il ne pouvait accepter; tant que les églises de la rive droite de la Dordogne ne seraient pas organisées il croyait de son devoir de rester avec elles. Plus tard, à la formation du Consistoire de Montcaret, il en fut élu pasteur et président.

Comme pasteur de Sainte Foy il avait habité, du moins pendant un temps, sa campagne de la Pitrerie, près de Pineuilh, dont Mr Charriaud est maintenant propriétaire; puis dans sa nouvelle situation, il loua le château de Mézières, au plus tard le 4 frimaire an XIV; et enfin en 1807, il était allé demeurer à La Nougarède, maison Ferrière, appartenant actuellement à M. le pasteur Morize.

Atteint d'un ulcère dont il ne parvenait pas à guérir, et se fiant aux connaissances qu'il avait acquises à Montpellier, il se soignait par les poisons, notamment par de l'extrait de cigüe; ce qui ne l'empêchait pas de demander des consultations aux personnes compétentes; ainsi le 31 août 1807, M. Chevalier lui écrivait, de Saint Loubès, par l'entremise de son frère, M. Jay jeune, une lettre où il lui donnait des directions sur le traitement qu'il y aurait lieu de suivre, et il lui conseillait de renoncer à la cigüe. Les préoccupations que donnèrent à M. Jay sa prédication d'inauguration et l'organisation de la fête ne lui permirent peut-être pas de lire cette lettre, en tout cas elles lui firent oublier le jour même de la fête, que le matin il avait pris une dose de cigüe; le soir il en prit une autre mais l'effet du poison fut trop fort, et le 9 septembre 1807 il mourut. L'inhumation devait être faite aux Mangons, commune de Pineuilh; sur la demande de l'église du Fleix, la famille consentit à ce que M. Jay reposât à côté du temple qu'il avait contribué à faire acquérir. On y voit toujours sa pierre tombale.

Dans l'almanach des protestants pour l'année 1810, M. le pasteur Thomas fit insérer la note suivante:

" Les Eglises de ces contrées regretteront longtemps M. Jay, pasteur et président du Consistoire de Montcalet (Dordogne), mort il y a peu de temps. C'était un des plus beaux génies et un des plus savants hommes du siècle. Les richesses littéraires qu'il a laissées à sa famille sont immenses. Je me proposais de vous envoyer une notice historique sur cet homme extraordinaire; mais certaines circonstances m'ont empêché de faire de ses manuscrits un examen assez suivi pour pouvoir en donner une idée qui réponde à leur importance. Je renvoie cet ouvrage à l'année prochaine".

Nous ignorons si M. Thomas fit paraître l'article qu'il annonçait mais les écrits de M. Jay ne sont pas restés aux membres de sa famille. Nous émettons l'avis, d'après ce que dit M. Thomas, que celui-ci a peut-être négligé de les rendre et qu'ils ont passé à la famille Broca, de Paris, avec ceux de M. Thomas. M. Jay avait en effet beaucoup écrit mais dans les richesses qu'il laissait ses études religieuses n'étaient pas au complet, et cela, de son propre fait.

Nous pensons qu'en avance sur son temps quant à l'intelligence des Ecritures, il craignit de n'être pas compris de l'Eglise; aussi ne voulant pas la contrister, il brûla plusieurs de ses écrits; le moment de les mettre au jour, dit-il, n'est pas encore venu.

Nous avons lu, dans le temps, un de ses sermons sur l'anniversaire d'une bataille, celle d'Austerlitz, croyons-nous, sujet imposé par le Gouvernement. Cette petite brochure a été vainement cherchée dans les livres et papiers de la famille qui la possédait.

M. Jay aimait la solitude et l'étude; son cabinet, encombré de livres placés les uns sur les autres, était son lieu de prédilection; grand travailleur et facilement distrait, il ne sut pas trouver le temps de rompre son isolement et resta célibataire; ses sentiments d'affection se reportaient sur la famille de son frère où régnait une réserve et une austérité qui ne sont plus de notre temps. Dans la maison même, dès qu'il apparaissait sur l'escalier, ses neveux et nièces le saluaient respectueusement, et sans s'arrêter il disait: Bonjour, bonjour. Comme beaucoup de célibataires il aimait les animaux et se faisait accompagner dans ses promenades par de petits chiens; avant de sortir il les mettait dans les grandes poches des basques de son habit et leur rendait la liberté dès qu'il se trouvait à une certaine distance.

Quoique le plus âgé des trois pasteurs de Sainte Foy M. Jay ne prenait nullement ombrage de l'autorité qui s'attachait à M. Marche; celui-ci, du reste, n'en abusait pas et si ses avis étaient généralement écoutés c'était parce qu'ils venaient tout à la fois de l'organisateur de l'église de Sainte Foy, et d'un sage. Le plus jeune, M. Thomas, ardent, à la parole entraînant, remuait les âmes et tendait à l'action. Entre les deux, M. Jay, méditatif comme M. Marche, mais plus profond peut-être, tenait du docteur. Sa parole, sans avoir l'éclat de celle de M. Thomas, pouvait s'élever très haut.

Telle est la maigre silhouette que nous pouvons esquisser d'une personnalité aussi accentuée que celle de M. Jay; ses manuscrits n'ayant pas été retrouvés, presque plus rien ne demeure de ce qui aurait pu assurer de la durée à sa mémoire; sa modestie l'a suivi après sa mort comme de son vivant.

Encore avons-nous été heureux de trouver bien des renseignements auprès de la regrettée Mademoiselle Duplais et de M. Abel Jay qui se sont obligeamment prêtés à nos recherches et nous ont montré l'une et l'autre une reproduction d'un portrait de leur grand oncle, en robe pastorale. Le corps paraît solidement constitué, les épaules un peu

fortes, les cheveux plats; le visage est large et rasé; les traits, nettement accusés, ferment une physionomie empreinte de sérieux et de sérénité; au dessus de la tête, se développe en manière de nimbe, le passage biblique: "J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé". Les deux dessins sont identiques et dus au crayon de Madame Dupuy, de l'Encloue, près Ste Foy, qui était une artiste en même temps qu'une chrétienne. Madame Dupuy était une sœur du docteur Dupuy, de Gilet.

M. Laussac Jay, pasteur à Royan et à Ste Foy, et qui est mort en 1886, était un neveu de M. Jean Jay.

Après la mort de M. Jay et jusqu'en 1846, la section du Fleix, comme les autres sections de la Consistoriale de Montcairet, fut indistinctement desservie par les différents pasteurs de cette Consistoriale: MM. Schlick, Chazotte (neveu de M. le pasteur Thomas), Reclus, Pascaud, Jousse; nous ne les connaissons pas tous. Par une ordonnance en date du 18 avril 1846 un pasteur de plus fut accordé à la Consistoriale avec résidence dans la commune du Fleix.

Des anciens pasteurs du Fleix nous ne pouvons parler que des deux derniers décédés: MM. Goy et Faure.

M. Pierre Goy est né à Port Sainte Foy le 26 octobre 1822. Son père est mort de bonne heure étant facteur des postes de Sainte Foy; sa mère n'aurait pu le faire étudier si on n'était pas venu à son aide; mais vu le caractère et l'intelligence du jeune Goy, le Consistoire de Sainte Foy, en particulier, s'en occupa activement, et une délibération très élogieuse pour lui, dit "qu'il promet à nos églises un sujet dont elles auront un jour à s'honorer".

Nommé pasteur au Fleix il y a laissé un excellent souvenir; tous les paroissiens s'accordaient à louer en lui une droiture scrupuleuse et une piété profonde, servie par une intelligence et une instruction étendues. Obligé de beaucoup travailler pour élever sa nombreuse famille, il quitta Le Fleix et vint comme professeur à Sainte Foy où il fut aussi plusieurs fois pasteur suffragant. Quand il est mort il était directeur de l'école normale de Toulouse.

Si M. Goy avait beaucoup de science (il aurait pu obtenir quatre licences a-t-on dit) et s'il avait une grande valeur morale et religieuse, il n'était pas à proprement parler un orateur; il était cependant écouté mais il fallait une certaine instruction pour apprécier l'originalité de ses idées et la forme dont il les enveloppait; d'ailleurs sa voix légèrement cavernueuse et sans grande étendue variait peu de ton.

Sa figure austère, son front vaste et dégarni, chargé de pensées, prévenait en sa faveur; le visage rasé laissait facilement apparaître un sourire aimable, tempérant le sérieux du caractère; du reste sans morgue aucune, homme simple et bon.

M. Jean Faure, né dans la commune de Saint Quentin, canton de Sainte Foy, fils d'un instituteur, fut admis comme bachelier en théologie, par la Faculté de Montauban, le 12 juillet 1854, et nommé la même année aumônier du collège de Sainte Foy.

Dans sa séance du 2 septembre 1854, le Consistoire demande en sa faveur une dispense d'âge pour sa consécration à 24 ans révolus au lieu de 25. Dans sa délibération, le Consistoire dit: "Considérant que M. Faure est un enfant du pays, élevé sous les yeux même des membres du Consistoire dans le collège de Sainte Foy, connu de tous comme un jeune homme instruit, sérieux et bien qualifié pour les fonctions pastorales" ...

De Sainte Foy, M. Faure passa au Fleix où il avait été appelé comme pasteur, en remplacement, croyons-nous, de M. Goy. Il est resté au Fleix de longues années et nous qui avons été instituteur au Fleix nous pouvons l'apprécier mieux que ceux qui ne l'ont pas connu de près.

Une note trouvée dans les papiers du père de Jean Faure dit : " Mon fils Jean Faure a été nommé pasteur du Fleix le 6 novembre 1858 et a pris possession de sa place le 1er décembre suivant".

Marié (le 22 mars 1859) avec Mademoiselle de Brianson, de Margueron, il la perdit à la naissance de leur enfant, et n'eût été l'éducation très soignée de son fils, l'existence de M. Faure aurait été bien décolorée. Il eut la joie d'abriter sous son toit, au Fleix, les dernières années de son père et de sa mère; celle-ci est restée longtemps infirme et son fils, seul, disait-elle, pouvait la déplacer sans la faire souffrir. Le fils de M. Faure ayant trop travaillé pour les examens d'entrée à l'Ecole polytechnique perdit la santé qu'il n'avait jamais recouvrée depuis, de sorte que la vie de M. Faure a été chargée de tristesses et que sa foi chrétienne a été trempée au creuset de l'épreuve.

M. Faure avait de la bienveillance, remplissait avec dévouement ses devoirs de pasteur, et s'occupait particulièrement du chant. Une fois par semaine il réunissait les enfants pour cultiver leurs dispositions musicales et leur apprendre nos cantiques. Musicien dans l'âme et doué d'une voix magnifique il employait les talents que Dieu lui avait donnés. S'il n'avait été pasteur, il aurait pu être un artiste; une distinction naturelle émanait d'ailleurs de toute sa personne et cela sans la moindre recherche de sa part car jamais homme ne fit moins que lui pour se faire valoir. Nous ajouterons encore pour le physique, qu'un certain embonpoint, un teint coloré et une blonde chevelure épaisse et crépue semblaient marquer la force; sa taille ne dépassait guère la moyenne.

Pour en revenir à la personnalité morale de M. Faure nous dirons que le prédicateur ne valait pas le pasteur; sa prédication était pleine d'idées mais peut-être un peu au dessus de la moyenne de ses auditeurs; le ton était trop uniforme; le débit un peu froid; malgré cela on l'écoutait avec plaisir car on apprenait toujours quelque chose avec lui; il ne parlait pas pour ne rien dire et l'on sentait que ce qu'il disait résultait d'une expérience personnelle.

Si nous ne nous trompons, c'est Monsieur le pasteur Morize qui a succédé à M. Faure, au Fleix.

D'après l'annuaire de Monsieur de Prat, le conseil presbytéral du Fleix était composé en 1878, de Monsieur le pasteur J. Cambong et de Messieurs de Montplaisir, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, représentant au Consistoire; Reclus, du Faucher, délégué; Valade, trésorier, Bontems fils et Bouny.

Conformément aux traditions de la Réforme les protestants se sont occupés de l'instruction primaire mais nous ne savons que très peu de chose; sans pouvoir préciser les dates nous citons M. Guy comme instituteur, et trois instituteurs qui se sont succédés à l'école protestante de garçons: MM. Gourd, Ragon (de 1869 à 1871) et Armengaud.

Nos notes ne concernent guère que la vie ecclésiastique de l'église; nous aurions voulu entrer plus avant dans la vie religieuse; les renseignements nous ont fait défaut. Tout incomplètes qu'elles sont, nous

- 27 -

espérons que ces notes stimuleront l'attachement des fidèles du Fleix pour leur vieille église, et qu'elles leur mettront au coeur la prière d'un de nos cantiques :

" Que nos enfants, Seigneur, élevés dans ta crainte
Te servent avec nous, peuple libre et joyeux !
Pour célébrer ton nom, rallume dans notre âme
Cette foi, cette flamme,
Qui, dans les jours d'épreuve, animait nos aïeux ".

x

x x

ORDONNANCE DES COMMISSAIRES ROYAUX

Dans les notes précédentes de M. Henri BOUTITIE il est question, à la page 3, d'un arrêt du Parlement de Bordeaux concernant les réformés du Fleix et de la réponse de ceux-ci.

On trouvera dans les pages suivantes un document en deux parties, qui est en relation avec cet arrêt, et qui lui est antérieur. Ce document provient de la bibliothèque de M. Jean MORIZE.

La première partie est une ordonnance des Commissaires royaux du Parlement de Bordeaux, en date du 25 Septembre 1600. Se rapportant à l'Edit de Nantes, cet acte permet le libre exercice du culte protestant au Fleix. Il contient toutefois une erreur de date: l'Edit de Nantes est de 1598 et non de 1698.

La seconde partie est la notification de l'acte précédent, faite au prêtre et au prieur du Fleix, à la date du 25 Novembre 1660, en présence de quelques anciens de l'église réformée.

À la suite de ce document on trouvera, aux pages 29 et 30, une traduction de ce texte en français moderne. Traduction allégée quant aux répétitions, à la longueur des phrases, mais fidèle quant aux intentions et aux faits.

x

x x



Les commissaires Deputes

Le Roy en l'estant du ressort de
la ville de Valence de Bourdeaux pour
l'execution de l'edit de union de parville nul
des cens quatrevingt six fait
en l'antier a l'oye quoy car visant de voiront
Salut de nous faisons que ben de
Requente en nous present par la
Sainte du lieu du fleuve faisant
proffection de la religion pretendue
Refformer l'antier a ce quil nous plust
Summe de dix de la malice de
pomme de Continue Leacbeisse de leur
Religion lequel auoit Est souuote
fait audict lieu de parille l'an mil
cinq cent soixant jusque en par
mismes de l'annee mil cinq cent quatre
vingt six et quatrevingt dix sept et
que diffinice fussent faites tant en
La dame maquirze de bonne que toute

En vertu de la lettre borelle ny Engrat heb
Et fasson quelconque et neautmoingz
La meche Et Especialle protection Et sauve-
garde du roy Et de la garde de ladicte
Dame par ses officiers audit lieu du
fleix Mirquoy Nous auons ordonne
Que les suppliantz Infortunies du
Contein Et ladicte requere pardeuant
Le plus prochain iuge roy al catholique
ex parte auctz luy vng adjoim de la
Religion pretandue refformee soust
fait a pardeuant nous rapport
Leur due pouuoir ex parte que de
Raison Veu crues lanquet fait
pardeuant nay redoy Contristieu du
Roy Et Lieutenant Criminel Et de
Seuchambree de wigord cru siege
De beugivac Et Esthisme de scan

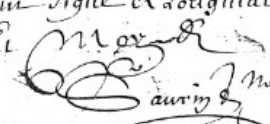
Cal duocal Et la cour de parlsnant de
Boudeaux Et Enqueteur audit siege
ex parte pour adjoim de tout diligement
Considerer nous Envertu du pouuoir
ex parte donne par l'ameur Et de
Conuenance de ses dix Quons
Permissa de pemetons aux habitans
Audit lieu du fleix de fait Et Continus
Exercise de la religion pretandue
Refformee ex parte lieu du fleix d'iffandons
Trae Exercise de toutte personnes
de quelle qualite Et Condition
qu'elles soient ne deat boules Ny
Empesché ex parte Exercise de la peine
de be puiie de mort comme proteus
Bateus du Royon public Et pouce
Et fait nous auons mis li Metour
L'ed. habitans de fleix de la religion
pretandue Refformee Et de la protection Et

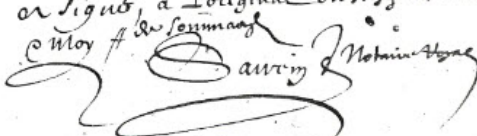
Sainte gaud du roy le dix sixième de laq
dame marquise de saint p l'ar officier
du d'flaix nous Elbe responsable et gubal
le et particulier dit en vichement qui
s'ou a portie a la continuation de leu
Exercice de ladite religion Eickrude dit
Inyuar poffandé qui seouit faidat
Cru dit habitant fait sa profession
Dicit le roia de présent ordonnance
Exécutee sans obstant opposition ou
appellation quelconque et sans
prejudice d'icelle pour s'acquiesce
seba diffie de par les ou se donne' et
mbac. Le vingt troisième Nou de septemb
mil six cent et unij. Signe. Caumont
Et refuge

Le soue d'buy vingt Cinquieme du
mois de novembre mil six cent et unij

Le bouge de flaix et pedigort par
moy notes roial sous signe secret
Le sixième de laq nommée d'original
Dit la Copie de la donation de
messieur de Commin. Laion de putter
par le roy de sur bancart et
Cru monsbe notifié et signifie et
La requête de mad' pievre de vifson
yaac. L'apost mad' pievre au be pievre
Kaac p. Jean duves Jacques du petit brel
pievre de Lavagnoy Jean Imbus le Jean
Couvoy. antienne de l'eglise pretandue
et affirmée de l'eglise de flaix et mad
Jean m'aplet pievre de Cuoé d'adit p'ud
Lieu de flaix tant pour d'uy que pour
monieur Le pievre d'adit p'ud d'ieu
et ce quilz n'ay Inyquem en aient
et icy attantib enu prejudice dit
Inhibition de diffancee poura pro

L'adict ordonnance Et de la possession
par Nible Et laquelle s'ait habitans de lad.
Religion pretendue ussance auidit puid
Leu d'ad fleix jusque en ce jourd'hui
au veu Et de toutte l'adiffunt signatwe
vicieux Et ceux d'icez Et de ceux qui
sont ex vuid de l'adict Nieuve priew
Et Cave ou N' attantobin quelque chose
ou a prejudice du contentz de la b'ndict
ordonnance fondee sur l'adict
insuffisance de se maintenir Et leu
Excuse p' detour de p'auce dammagie
Et subititx mis'ndre de v'andre Et
partie d'icez deuenir Et de toutte
Cubac chose que l'adict p'auce Et doint
prohibe fait par l'adict Nieuve Cave
vow luy Et l'adict Nieuve priew auquel ex
L'adict copie du tou Et p'evanant de m'ice
vicieux de laonitwe pratis'ien Et p'evan de

Laonitwe elle son file habitant
D'adit Coug du fleix t'ruoing qui
oum Nible ex l'original avec l'adict autien
Et  Nobile Nobile

Co fait p' tou a l'instanc a ce p'ud l'adit
Mes priew de l'adict autien sur lequel
a p'evan d'ictive ex l'adict l'original
D'adit m' Nieuve l'adict Com' Nobile de p'ut
par l'adict l'adict p'evan la d'ictive de
Nobile notez Et l'adict Nieuve de l'adict
ex l'adict a l'original du Nible adict
C' Moy de l'adict  Nobile Nobile

Les Commissaires députés par le Roi, dans le ressort du Parlement de Bordeaux pour veiller à l'exécution de l'édit fait à Nantes en avril 1698 (Note: il y a erreur. Il s'agit de 1598) font savoir qu'ils ont été saisis par les habitants du Fleix, de la religion prétendue réformée, d'une requête tendant à l'application de cet édit. Ils demandent l'autorisation de pratiquer, au Fleix, comme ils l'ont fait depuis 1560, et même en 1596 et 1597, le culte protestant, sans empêchements de la part de la Marquise de Trans ou de toute autre personne et revendiquent la protection du Roi et de la Marquise ainsi que de ses agents.

Ils ont alors invité les demandeurs à présenter leur requête auprès du Juge royal catholique du lieu le plus proche, assisté d'un adjoint de la religion prétendue réformée, qui ont rapporté devant eux. Ils ont aussi pris connaissance de l'enquête menée par le Conseiller du Roi et lieutenant criminel de Bergerac en Périgord Jean Redon, assisté d'Etienne Dejean, avocat au Parlement de Bordeaux et enquêteur au siège de Bergerac.

Après étude diligente, les Commissaires, en vertu des pouvoirs qu'ils tiennent du Roi et en application de l'édit susdit, autorisent les habitants du Fleix à pratiquer la religion prétendue réformée au Fleix, interdisent formellement à quiconque de faire obstacle à cet exercice, sous peine de mort comme perturbateur de l'ordre public, et placent les habitants du Fleix pratiquant la religion prétendue réformée sous la sauvegarde du Roi et sous la protection expresse de la Marquise de Trans et de ses agents au Fleix, qui seront responsables en général et en particulier des obstacles qui seraient mis à l'exercice de la religion prétendue réformée et des injures ou blessures qui seraient infligées à ceux qui la pratiquent.

La présente ordonnance est exécutoire malgré toute opposition ou appel qui seraient sans effet suspensif.

Fait à Nérac le 28 septembre 1600
Signé : Caumont et Reffuge

Le 25 novembre 1660, moi notaire royal soussigné en présence des témoins, ai, au bourg du Fleix, présenté, notifié et signifié l'original de la copie de l'ordonnance des Commissaires royaux ci-dessus, à la requête de Me Pierre Berbisson, Isaac Laporte, Me Pierre Aubé, Pierre Isaac et Jean Durret, Jacques du Petit Breilh, Pierre de Lazaugon, Jean Imbert et Jean Touron, anciens de l'église prétendue réformée du Fleix, à Me Jean Neuplet, prêtre et curé du Fleix, à son intention et à celle du prieur du Fleix, afin qu'ils n'en ignorent et ne manquent à aucune défense de cette ordonnance relative à l'exercice paisible, par les habitants de la religion prétendue réformée du Fleix, tel qu'il a été pratiqué jusqu'ici au vu et au su des seigneurs, prieurs et curés défunts comme des actuels. J'ai déclaré auxdits prieur et curé que s'ils attentaient au contenu de cette ordonnance, fondée sur les édits de pacification, ils supporteraient les conséquences des dommages subis, y compris dans leur droit d'exercice.

Ceci a été fait, parlant au curé pour le prieur et pour lui même et lui ai laissé une copie du tout.

En présence de M^r Pierre Delarmiterie, praticien, et de Jean de Larmitherie, clerc, son fils, habitants du Fleix, témoins, qui ont signé l'original avec les anciens susnommés et moi

Saurin, notaire royal

- 30 -

Me Pierre Berbisson, ancien, présent à l'instance a conservé par
devers lui l'original de l'ordonnance des Commissaires royaux, pour
ma décharge et Me Berbisson a signé l'original de cet acte et moi
aussi.

Saurin, notaire royal

x

x x

LE TRAITE DU FLEIX

Cet événement a grandement bouleversé la vie et les esprits des habitants du Fleix à cette époque reculée de la fin du XVI^{ème} siècle.

Germain-Gaston de Poix, marquis de Trans, offrit son château pour recevoir les ambassadeurs chargés de préparer les conférences destinées à mettre fin à la septième guerre de religion. Les conférences eurent lieu au château du Fleix du 3 au 28 février 1579. Le marquis de Trans, cousin du roi de France Henri III et du roi de Navarre (le futur Henri IV) avait œuvré, en relation avec son voisin et ami Michel Eyquem de Montaigne, pour parvenir à mettre en présence les deux partis; c'est ainsi que vinrent au Fleix Henri de Navarre, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, frère du roi de France, envoyé par celui-ci pour conclure un traité. Celui-ci fut ratifié par Henri III le 26 décembre 1580. Une plaque commémorant ces événements est apposée dans le temple du Fleix.

Avant d'être informés des articles du traité, approuvés et signés par le roi, les habitants du Fleix vécurent les préparatifs décidés par le seigneur du lieu, Germain-Gaston comte de Poix, puis certains d'entre eux désenagèrent pour faire place à quelque membre de la suite des grands personnages devant arriver en ces lieux.

Selon la tradition populaire transmise de génération en génération, il paraîtrait que la reine-mère Catherine de Médicis aurait résidé dans la maison eise au centre du Fleix, appartenant actuellement à monsieur Pierre Laporte. Nous ne pouvons rien confirmer, mais ceci n'est pas impossible à priori si l'on sait que la dite demeure appartenait au seigneur du lieu et comportait plusieurs avantages tels que des écuries, un grand dégagement, et aussi certaines commodités, de chauffage notamment (pièces plus petites, grande cheminée). Ces commodités n'existaient pas dans le château qui était avant tout une forteresse.

Imaginons que la perspective de la venue de cette princesse, petite nièce du pape Léon X, épouse et mère de rois de France, régente du royaume pendant la minorité de Charles IX, a apporté d'inquiétude en même temps que de curiosité, de perplexité.

Les nouvelles, déjà à l'époque, allaient bon train, et l'on n'était pas sans savoir que la régente se faisait accompagner dans ses déplacements par tous les membres de sa Cour, parmi lesquels un bataillon de demoiselles d'honneur. En 1564, lors de son extraordinaire chevauchée à travers le royaume, en compagnie du jeune roi Charles IX, la reine Catherine était entourée de quatre-vingts demoiselles d'honneur, choisies pour leur beauté, que l'on appelait "l'escadron volant". On peut supposer l'ébahissement des gens du lieu, laboureurs ou artisans, devant le radieux cortège. La suite du duc d'Anjou, représentant officiel du roi de France, était elle-même très importante et fort brillante. La vêtue des beaux seigneurs était aussi chamarrée que celle des dames: "on n'avait jamais vu tant de soie ni tant d'or sur tant de créatures de Dieu". Les compagnons de Henri de Navarre étaient de vaillants capitaines et des ministres de la religion réformée.

Du point de vue nombre, on peut comparer la venue de ces princes et de leur suite à l'affluence de population occasionnée par les vacances dans l'une de nos plus grandes stations estivales en saison car, pensons aux domestiques de toutes sortes accompagnant leurs maîtres, sans oublier les médecins, les artistes: peintres, musiciens, chanteurs, conteurs..., aux malles nombreuses, aux voitures, aux chevaux...

Il est évident que l'on ne put héberger tant de personnes dans les seules seigneuries du comte de Foix, au Fleix et à Gursan; une partie d'entre-elles logea dans les villes et châtellenies voisines. Durant tout ce mois de février 1579, et même avant et après ce dit mois, il y eut un grand remuement dans notre contrée avec les allées et venues de cette gente compagnie.

Si le maître du lieu était très occupé par la présence de ses hôtes illustres, les gens du pays ne l'étaient pas moins, ayant à fournir et à transporter chaque jour de grandes quantités de chair, oeufs, grains, fruits, vin, bois, etc... indispensables aux besoins de tous. Il est probable que les caves, celliers, greniers... se vidèrent en quelques jours de leur contenu. Comme toujours certains profitèrent de l'aubaine et d'autres point.

Les bêtes elles-mêmes, dans les prés, durent faire place aux chevaux de selle et d'attelage.

On parla sans doute longtemps de cet événement aux veillées - qui, pour s'en plaindre - qui, pour s'en montrer satisfait.

Pour ceux de la Religion en tout cas, le Traité, malgré ses imperfections, était porteur d'espoir, et pour tout le monde il offrait la perspective d'un retour au calme.

(Informations fournies par Mme G. ESTRADÉ lors de la commémoration du quatrième centenaire du traité du Fleix).

x

x x



ESSAI DE RECONSTITUTION DE LA LISTE DES PASTEURS
AYANT DESSERVI LA PAROISSE DU FLEIX

L'église protestante du Fleix date de la Réforme.
Culte officiellement autorisé en 1587.
Jointe à Sainte Foy en 1597.
Desservie par les pasteurs de Sainte Foy, Montcaret, Bergerac et
environs jusqu'en 1846, date à laquelle elle devint paroisse officielle
par ordonnance du 18 Avril.

La liste ci-après a été établie d'après un document de la bibliothè-
que de M. Jean MORIZE, les registres paroissiaux, et les indications
portées sur la plaque apposée dans le temple.
Ces pasteurs ne résidaient donc pas obligatoirement au Fleix.

FINET Jacques	1561-1610	
LAMBERT	1587-1603	
....		
RIGAUD	...1653...	
ALBA	1657	
DESCAYRAC	1664-1666	
FERRAND	1666-1670	
CARTIER Daniel	1673-1685	
...		
SOL Hélicie	1750-1761	
RENOULAU	1761-1764	
RENATEAU	1764-1767	
LIARD		
De BECAYS		
DUPUY aîné		
ALARD Pierre	1768	de Bergerac
MARCHE	1771-1780	de Sainte Foy
SABATIER	1780-1782	"
THOMAS	1782-1785	"
JAY Jean	1785-1807	"
ALARD Abel		"
SCHLICK		"
CHAZOTTE		"
RECLUS J.J.		"
FASCAUD		"
JOUSSE		"

GOY Pierre	1847-1858	de Sainte Foy
FAURE Jean	1858-1875	"
CAMBLONG Jean	1875-1881	
MORIZE Paul	1881-1889	
PENISSOU Fernand	1889-1897	
MORIZE Paul	1897-1901	
GUILLEMY Louis	1901-1923	(mobilisé de 1915 à 1918 et remplacé par MORIZE Paul, de Bergerac)
ROCHON D.	1923-1925	Suffragant
MEDARD Jean	1925-1931	
BANEAU André	1933-1939	
DU PASQUIER Bernard	1940-1943	
FOLTEZ André	1943	Intérim
LACOMY Jacques	1944-1952	
BLANCY Alain	1953-1963	(Etudes en Suisse du 20-10-1959 au 15-07-1960)
KENTZEL Philippe	1963-1968	
URBAIN Daniel	1969-1976	
DECOUCE Jean	1979-1983	

x

x x

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL PRESBYTERAL

21-02-1890 ... Lecture d'un décret de Mr le Président de la République, en date du 1-02-1890, par lequel Mr le Pasteur Pénissou est nommé pasteur de l'Eglise du Fleix en remplacement de Mr Morize...

(En application des articles organiques du 18 germinal an X (8 Avril 1802) les pasteurs, payés par l'Etat, devenaient des fonctionnaires ayant rang dans la vie civile. L'Etat accordait également des subventions pour construire des Temples. Les Communes allouaient une indemnité pour le logement du Pasteur. Cela dura jusqu'à la séparation de l'Eglise et de l'Etat: loi du 9 Décembre 1905).

29-11-1891 ... Le président donne lecture d'une lettre de Mr le ministre des Cultes, en date du 5 Octobre où se trouve notamment le passage suivant: " La fixation des limites des paroisses remontant à une époque ancienne, il conviendra d'examiner s'il y a lieu de modifier la ligne de séparation suivant les changements qui ont pu se produire dans les groupements des protestants ou dans les voies de communication. En outre il y aura lieu de faire coïncider autant que possible les circonscriptions ecclésiastiques avec les divisions administratives".

Attendu qu'aucun changement important ne s'est depuis longtemps produit dans le groupement des protestants de la paroisse ou dans les voies de communication, le Conseil est d'avis de s'en tenir au statu quo... pour le moment...

25-05-1893 ... Le président expose qu'en exécution d'un décret du Conseil d'Etat en date du 27 Mars 1893, décret qui réglemente d'une façon nouvelle la comptabilité des Conseils presbytéraux, les budgets doivent être établis non plus au 31 Décembre de chaque année, mais dans la 1^{ère} quinzaine de Mars et soumis aux Conseils municipaux dans leur session du mois de Mai. Le Conseil municipal du Fleix se réunissant prochainement il y a donc lieu d'établir maintenant le budget pour l'année 1894...

30-11-1893: ... Le fossoyeur Philémon ayant refusé à deux reprises de creuser une fosse, le Conseil décide qu'il y a lieu de lui chercher un remplaçant, et nomme pour cet emploi Guichard. Le président est chargé de notifier cette décision aux deux intéressés et de prévenir Guichard qu'il aura à veiller à l'entretien en bon état du cimetière; il recevra en échange l'herbe qui y croît...
... Les travaux de restauration du péristyle du Temple sont en bonne voie...

12-04-1894: ... Le président expose au Conseil que d'après l'Instruction ministérielle sur la comptabilité des Conseils presbytéraux, en date du 24-12-1893, les trésoriers des Conseils presbytéraux doivent prêter devant lesdits Conseils, le serment professionnel des comptables publics. Il donne lecture de la formule de serment telle qu'elle est indiquée dans l'Instruction et invite Mr Boutitie, trésorier, à prêter serment. Celui-ci défère aussitôt à cette invitation...

15-11-1895: ... Secours aux indigents: Le Conseil décide de donner à la Veuve Dupetitbreuilh 2 sacs de blé...

23-10-1896: ... Le président expose au Conseil que certains meubles, notamment une armoire et un bois de lit, fournis jadis par l'Eglise à un instituteur protestant et dont ont joui depuis lors tous les adjoints protestants, se trouvent dans les bâtiments scolaires. Il demande au Conseil de délibérer sur la question de savoir si, à la suite du remplacement des adjoints protestants par des adjoints catholiques, il n'y aurait pas lieu de prendre de nouveau possession de ces meubles. A l'unanimité le Conseil est d'avis que oui. Sur la question des voies et moyens et des démarches à faire pour atteindre ce but plusieurs avis sont émis, mais le Conseil ajourne à une prochaine séance la décision à prendre...

20-02-1898: ... Le trésorier fait remarquer que du fait de l'augmentation de l'indemnité du concierge (de 20 à 40 Frs par an), les finances du Conseil pourraient tomber en déficit...

24-03-1898: ... Le président expose que la toiture du Temple est dans un état de vétusté lamentable. La pluie filtre à travers plusieurs gouttières et quelques chevrons cassés menacent de passer à travers les planches et de causer des accidents qui pourraient être graves s'ils se produisaient pendant un service. Une réfection s'impose...
... Au sujet de la souscription, Mr Boutillie et Mr Reclus font remarquer qu'après le grand effort fait par l'Eglise pour faire bâtir une maison au Pasteur, il ne faut pas demander après si peu de temps, de nouveaux sacrifices d'argent à l'Eglise, que les années sont mauvaises, etc... Mr Maesndet réplique, ainsi que Mr Baraton, que les membres de l'Eglise peuvent toujours s'inscrire pour des charrois, et diverses fournitures, comme cela a été fait pour le presbytère, lors de sa construction. Mr Morize répond que cela suffira d'une manière générale et qu'il n'a nullement l'intention de demander aucun sacrifice d'argent à l'Eglise qui a vraiment fait tout son devoir et généreusement dans la construction de la maison du Pasteur. Mais on ne pourra pourtant pas refuser les concours financiers qui s'offriront...

7-04-1898: ... Le président rappelle qu'il a fait estimer les fenêtres du Temple qui doivent disparaître. Cette évaluation se monte à 100 Frs. Le cafetier du Fleix offre cette somme pour entrer en possession de ces fenêtres qui lui serviraient pour faire le vitrage de sa nouvelle salle de café. Le Conseil délibère sur cette question. Deux conseillers trouvent qu'il y aurait quelque chose de choquant à ce que les anciennes fenêtres de notre Temple servissent à vitrer un café. Le président fait remarquer que ce qui rendrait cette utilisation plus choquante encore, c'est que ces fenêtres sont dessinées en croix. Pour hâter la clôture de cette question le président offre au Conseil de prendre ces fenêtres pour le prix de leur estimation, ce qui est accepté...

8-05-1898: ... Le président a la joie d'annoncer qu'après avis favorable de l'Administration préfectorale, Mr le Ministre des Cultes a bien voulu accorder à l'Eglise du Fleix une somme de deux mille francs à titre d'allocation pour aider aux réparations du Temple. Avis lui a été donné de ce succès de nos démarches, à la fois par Mr Pozzi sénateur, par Mr Clament député, et par Mr le Président du Consistoire qui en a été informé officiellement...

(Le 12-06-1898 a eu lieu en Mairie du Fleix la séance d'adjudication des travaux à effectuer pour la restauration du Temple. Ces travaux sont évalués au devis estimatif approuvé par Mr le Préfet, à la

somme de 4.950 Frs, 37, non compris la somme de 933 Frs, 02 à valoir pour imprévus et honoraires d'architectes).

31-07-1898: ... Pendant la durée des travaux il importe que l'Eglise puisse se recueillir dans un local assez grand pour contenir les fidèles. Mr Masmondet propose l'Ecole des garçons ou celle des filles. Mr Morize répond que Mr le Maire, sans s'opposer à la chose, a cependant souhaité qu'on essayât de s'arranger autrement pendant la durée des travaux. Dans ces conditions Mr Reclus offre son grand ouvier qui, une fois débarrassé du bois dont il est rempli, pourra faire un Temple provisoire convenable pendant la belle saison. Le Conseil, rempli de reconnaissance, accepte cette proposition de Mr E. Reclus...

(Note.- Les travaux de restauration du Temple ont commencé aussitôt: réfection de la charpente du toit; suppression du 2ème rang des fenêtres; confection d'une fausse voûte en stuc; chaire, table de communion, balustrade de la tribune, boiseries et portes remplacées et traitées dans le même bois... Ce chantier donna beaucoup de soucis, l'adjudicataire ne payant pas ses ouvriers ni les frais d'auberge. Les travaux furent terminés en régie).

" L'inauguration du Temple rénové eut lieu le Mardi 9 Mai 1899. Le premier service, présidé par MM. Morize et Westphal, de Montauban, à 10 heures 30, devant une immense assemblée débordant le Temple agrandi par une tente établie à l'entrée. A la suite de ce premier service, un lunch a été offert par les soins de Mr et Mme Morize, avec le concours des jeunes filles de l'Eglise, à tous les invités.

A 3 heures un second service a réuni de nouveau les fidèles du Fleix et des églises des environs. Mr le pasteur Vauvert a prié au commencement à la plus grande édification des pasteurs présents et du troupeau réuni. MM. Arnal de Castillon, Atger de St Antoine, Bach de Montcarret, ont successivement édifié l'assemblée en développant cette parole: " Je suis le chemin, la vérité, la vie". Enfin Mr Chatelain, de l'église libre de Gensac-St Aulaye, a terminé par la prière et la bénédiction. Le choeur de La Force (Eglise nationale) a fait entendre de très beaux chants, et cette fête a laissé à tous les plus beaux souvenirs".

14-04-1899: ... Mr Morize informe le Conseil que Madame Veuve Boutitie lui a exprimé le désir que, vu la mort de son mari qui était le représentant des possesseurs du presbytère et agissait vis à vis de l'Administration comme propriétaire fictif de cet immeuble, elle et sa famille soient au plus tôt libérés de cette responsabilité qu'ils ne peuvent plus garder après le décès de Mr Edouard Boutitie. Le Conseil prie le président d'étudier la situation, de faire appel aux lumières des gens compétents, et de préparer l'étude des voies et moyens pour régler la question non résolue jusqu'ici de la propriété du presbytère du Fleix..

15-10-1899: ... par suite de la succession de Mr Ed. Boutitie la maison d'habitation actuelle du pasteur est en vente. Le président rappelle que cet immeuble construit par un certain nombre de propriétaires dont Mr Ed. Boutitie était le représentant, pourrait devenir avec le bienveillant concours de la Commune et de l'Etat, le presbytère définitif, incontesté, de l'Eglise réformée. Ainsi seraient évités dans l'avenir tous les multiples inconvénients qui résulteraient pour la paroisse d'une résidence du pasteur dans la ville voisine. Mr le président informe le Conseil que d'ores et déjà une souscription considérable, représentée par des abandons de créances sur ladite maison, est officiel-

lement acquise si toutefois la Commune veut bien en échange de l'indemnité annuelle de 300 Frs servant à payer le loyer de cet immeuble, donner une fois pour toutes la somme de 3.000 Frs qui permettrait, avec le généreux concours espéré de la bienveillance de Mr le Ministre des Cultes, d'acquiescer et d'aménager définitivement cette maison, laquelle, vu sa proximité du Temple, conviendrait parfaitement à l'usage de presbytère...

22-03-1900: ... Question du presbytère.- Mr Morize informe le Conseil de l'état actuel des négociations. Dans un but de prévoyance et d'économie, il demande l'autorisation de demander à l'Eglise quelques contributions en arbres sur pied pour éviter l'achat très onéreux de bois chez les négociants, et au besoin d'acheter sur pied avec le charpentier, les arbres nécessaires pour le surplus... Mr Dupuy informe le Conseil qu'il a reçu de l'agent voyer l'approbation nécessaire au recul de la route de 4 mètres environ (pour permettre la construction de l'écurie).

4-05-1900: ... Mr Morize informe que le Synode aura lieu les 8 et 9 Mai (au Fleix). Il soumet au Conseil qui l'approuve le tableau des hospitalités offertes par les membres de l'Eglise. Ce tableau sera placé dans le tambour du Temple. Mr Masmondet fait remarquer que le pasteur sera tenu de recevoir un assez grand nombre de personnes dans l'intervalle des séances et qu'il est juste que le Conseil participe d'une certaine mesure à cette réception. Un panier de bière, de limonade, et quelques gâteaux seront ainsi offerts par le Conseil. Pour le service des voitures, il est décidé que les voitures des courriers seront louées à raison de 4 Frs par course, et que le prédicateur du Lundi sera reçu par Mr Dupuy qui se charge de le faire prendre à la gare.

Quant à l'éclairage, assuré par une amie de notre église, Mr Morize achètera quelques lampes supplémentaires et les 2 candélabres de la table de communion seront inaugurés le soir de la dernière prédication...

8-06-1900: ... Mr le président est heureux d'informer le Conseil... que le Gouvernement a bien voulu accorder une allocation de 6.000 Frs pour l'achat, les réparations, aménagement, etc... du presbytère et du terrain limitrophe...

1-07-1900: ... Mr Morize présente au Conseil les plans et devis de Mr Henriquet modifiant d'après les indications de Mr le Préfet, les plans et devis primitifs de l'appropriation du futur presbytère, et ramenant le coût total de cette appropriation aux ressources créées par les dons des fidèles, l'apport de la Commune et l'allocation de l'Etat (Eglise 11.000 Frs; Etat 6.000 Frs, Commune 3.000 Frs)... Aucune observation n'étant faite aux plans et devis présentés par l'architecte, le Conseil les accepte et soumettra les susdits à la haute approbation du Vénérable Consistoire de Montcuret lors de sa prochaine séance...

16-12-1900: ... L'ordre du jour appelle la question du presbytère et de l'aménagement d'une écurie. Mr Morize et Mr Baraton font remarquer que vu l'exiguïté des ressources dont dispose le Conseil presbytéral pour effectuer ces divers travaux et l'extrême difficulté de faire accepter par un entrepreneur pour un travail de si minime importance, la main d'œuvre volontaire, matériaux, pierres, bois équarris, sable, charrois, offerts libéralement par plusieurs membres de l'Eglise pour aider le Conseil presbytéral, il y a lieu de demander à l'Administration supérieure l'autorisation de faire effectuer ces divers travaux de gré à gré par des ouvriers du pays, sous la direction de Mr Henriquet ar-

chitecte, et du président du Conseil presbytéral, avec la condition que tous les matériaux offerts par les membres de l'Eglise seront utilisés et que le Conseil presbytéral n'aura qu'à payer le surplus des fournitures et le prix de la main d'oeuvre soit à la journée soit à la tâche..

- 25-01-1901: ... Mr Morise informe le Conseil que l'Administration supérieure lui a transmis copie du décret du Président de la République du 10 Janvier 1901: " Le Conseil presbytéral de l'Eglise réformée du Fleix, circonscription consistoriale de Montcairet (Dordogne), est autorisé à acquérir: - de Madame Boutitie, moyennant le prix de 14.500 Frs, égal au montant de l'estimation, une maison d'une contenance de vingt deux ares. - et de M. Hébrard, moyennant le prix de 1.500 Frs égal au montant de l'estimation, un jardin d'une superficie de trente-trois ares. Ces deux immeubles devant servir de presbytère protestant". C'est une véritable bénédiction pour l'Eglise de pouvoir entrer ainsi en définitive possession de son presbytère...
- 13-11-1910: ... Le Conseil est d'avis de recevoir le prochain Synode, mais de demander qu'il ait lieu avant les grands travaux de campagne, c'est à dire dans le courant du mois d'Avril...
- 3-12-1911: ... Un certain nombre de personnes, et particulièrement des dames, ont demandé que l'assemblée puisse rester assise pendant la lecture des dix commandements et le chant du premier cantique spontané. La station debout, depuis la lecture du Décalogue jusqu'après la lecture des prédictions de grâce est en effet assez fatigante, surtout si le prédicateur est lent dans sa manière de lire. La demande est reconnue fondée et la modification aura lieu...
... Mr Guilliny, après lecture d'une courte brochure de Mr le pasteur Durand, de Mérignac, intitulée "Créons des fraternités rurales", donne au Conseil un rapide aperçu de ce que devrait être une "fraternité" dans la paroisse du Fleix. Il montre la nécessité de grouper de plus en plus les membres de l'église en une association vivante où la question religieuse seule ne soit plus l'unique lien. Il faut pouvoir se réunir pour lire ensemble tout ce qui peut intéresser un cultivateur protestant français pour discuter les grands problèmes économiques qui se posent devant tout citoyen d'un grand pays comme celui que nous habitons. Et non seulement les hommes d'âge mûr, mais aussi les jeunes gens et les femmes doivent avoir leur place dans "la fraternité". Pourquoi, durant les dimanches d'hiver, ou les longues soirées des mois d'inactivité à la campagne, ne pas se réunir pour étudier les lois agricoles si peu connues des cultivateurs, et qui pourraient leur être si utiles s'ils savaient en faire usage ? Aujourd'hui sera traitée dans le Temple la question si importante des assurances agricoles et plus particulièrement des mutuelles-bétail...
- 26-01-1915: ... Mr Guilliny informe officiellement les membres du Conseil de sa nomination d'aumônier titulaire protestant au Groupe S. D.R., qu'il a reçue Dimanche, au moment d'occuper la chaire de l'église du Port dont il a assuré la responsabilité depuis les débuts de la guerre...
- 15-04-1921: ... Etant données les difficultés matérielles qui empêchent momentanément d'avoir un pasteur dans chacune des églises vacantes de la vallée, et la grande pénurie de pasteurs, l'église du Fleix et celle de La Force ne forment qu'une seule paroisse avec un pasteur à trouver qui résidera au Fleix...

QUELQUES DATES ET EVENEMENTS PLUS RECENTS

- Dès 1940, nouvelle organisation des paroisses. La Force n'est plus rattachée au Fleix. Par contre Les Briands (St Avit) et Le Fleix vont vivre ensemble. Jusque là Les Briands et Castillon étaient ensemble.
- En Novembre 1953, le pasteur du Fleix aide le pasteur Richardot de Bergerac, pour la desserte de la paroisse de La Force.
- Dès Octobre 1954, le pasteur du Fleix assure la desserte de l'ensemble " Le Fleix, Les Briands, La Force ".
- Consécration du pasteur Alain Blancy, le 21 Juin 1955, au temple du Fleix.
- Commémoration du IV^{ème} centenaire des Eglises Réformées, le Dimanche 14 Juin 1959, au Pauga, sous la présidence du pasteur Marc Boegner. (Le premier Synode a eu lieu à Paris le 26 Mai 1559).
- Du 18 au 20 Novembre 1960, le Synode régional a lieu au Fleix.
- Dès Septembre 1963, le pasteur du Fleix aide à la desserte du secteur d'Eymet.
- Consécration du pasteur Philippe Kentzel, le Mardi 17 Mars 1964, au temple du Fleix.
- Journée régionale rurale, le 21 Mars 1965, au Fleix.
- Septembre 1966: la toiture du péristyle du temple s'effondre à la suite du passage du mur du son par un avion militaire. L'autorité militaire accorde une indemnité.
- Le 3 Septembre 1967, le pasteur Marc Boegner préside le culte au Fleix (venu pour la commémoration Reclus ?).
- Dès Janvier 1968, le secteur d'Eymet relève du ministère pastoral de Bergerac.
- Par arrêté du Ministre d'Etat chargé des affaires culturelles, en date du 8 Février 1968 " est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, dans sa totalité, le temple protestant installé dans la partie subsistante du château du Fleix".
- Culte commun alternativement au Fleix ou aux Briands, depuis Septembre 1968 (absence de pasteur et intérim de Mr Lung).
- Le culte est rétabli au Fleix et aux Briands, en Septembre 1969, avec culte en commun une fois par mois.
- Du 28 au 30 Novembre 1970: XXIII^{èmes} Rencontres nationales rurales protestantes au Fleix.



SYNODE REGIONAL



NOVEMBRE 1960

- En Juin 1977 la paroisse de La Force ne fait plus partie de l'ensemble " Le Fleix, Les Briands, La Force" et dépend de l'ensemble inter-paroissial de Bergerac.

- Par décision du Synode régional de Novembre 1985 (décision qui devra être approuvée par le Synode national de 1986) le poste pastoral du Fleix est supprimé. Les cultes et réunions continuent cependant à être normalement assurés.

Ce poste pourra être recréé à l'avenir si le besoin en était justifié.

x

x x

